

Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier
et états financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2013

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	5
<i>Chapitre</i>	
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Gestion des risques au Fonds d'équipement des Nations Unies	16
4. Gestion des programmes et des projets	17
5. Budget et procédure budgétaire	20
C. Informations communiquées par l'administration	21
D. Remerciements	21
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012	22
III. Rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 2013	24
A. Introduction	24
B. Résultats financiers	24
C. Exécution du budget	28
D. Situation financière	29
E. Gestion des risques	32
IV. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013	33
I. État de la situation financière au 31 décembre 2013	33
II. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013	35

III. Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2013.....	36
IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013.....	37
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.....	39
a) Pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (ressources ordinaires)	39
b) Pour l'exercice biennal 2012-2013	39
Notes relatives aux états financiers	40

Lettres d'envoi et de certification

Lettre datée du 30 avril 2014, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice générale et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies et par l'Administrateur assistant et Directeur et le Chef du Service financier et Contrôleur du Bureau de la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement

Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, nous avons l'honneur de soumettre les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2013, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir la direction;

Les procédures comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres et les pièces comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les politiques et procédures sont appliquées en séparant les tâches comme il se doit. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, passent constamment en revue les systèmes de comptabilité et les mécanismes de contrôle. De nouvelles améliorations sont en train d'être apportées dans certains domaines.

La direction a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD pleinement et librement accès à toutes les écritures comptables et à toutes les données financières.

La direction a étudié les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes du PNUD. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon les cas, comme suite à ces recommandations.

Nous certifions que, pour autant que nous puissions le savoir et en juger, toutes les opérations significatives ont été correctement comptabilisées et dûment incorporées dans les états financiers joints.

La Directrice générale
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Helen **Clark**

Le Secrétaire exécutif
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Marc **Bichler**

L'Administrateur assistant et Directeur
du Bureau de la gestion du Programme
des Nations Unies pour le développement
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier et Contrôleur
du Bureau de la gestion du Programme
des Nations Unies pour le développement
(Signé) Darshak **Shah**

**Lettre datée du 30 juin 2014, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2013, qui figurent dans le présent document, à savoir l'état de la situation financière (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V), ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe à l'Administrateur d'établir et de présenter sans fard les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et d'exercer le contrôle interne jugé nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit, qui exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et qu'il organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'entité et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre vérification sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies au 31 décembre 2013 ainsi que du résultat des

opérations financières et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Fonds d'équipement des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies, et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(Signé) Ludovick **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Signé) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2013. Il a conduit son audit au siège du FENU, à New York, en mai 2014.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2013. Cette opinion est exposée au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité a noté que, depuis l'adoption des normes IPSAS en 2012, le FENU avait fait des progrès dans l'établissement et la présentation de ses états financiers. Il a relevé certaines lacunes en ce qui concerne l'évaluation, la constatation et la présentation des rubriques dans les états financiers, comme le traitement des fonds de la réserve interne ainsi que des investissements arrivés à échéance et des plus-values réalisées. Le Comité estime que ces lacunes, qui ont été corrigées, n'ont pas d'incidence notable sur son opinion. Il est d'avis que le FENU devrait continuer d'améliorer le processus général d'établissement des états financiers en vue de renforcer ses capacités dans ce domaine.

Le Comité a également noté que le FENU n'avait pas officiellement mis en œuvre de méthodes ou de procédures destinées à recenser et gérer les risques et à combler les lacunes constatées dans la gestion des projets et la budgétisation axée sur les résultats.

Principales conclusions

Les principales constatations dégagées par le Comité sont les suivantes :

Procédure de gestion des risques

Le Comité a examiné la procédure de gestion des risques au FENU et noté qu'il n'existait pas de méthode officielle destinée à recenser et à gérer les risques conformément au cadre général de gestion des risques. Le FENU possède son propre outil de gestion des risques, qui permet d'assurer un suivi systématique de l'exécution des programmes et du budget. Cet outil ne permet toutefois que de suivre et contrôler le respect des prescriptions du cadre général en fonction des domaines thématiques des programmes du FENU. Aucun risque n'a été formellement recensé ni décrit, et il n'existe pas de plan d'atténuation des risques. Le Comité craint que le FENU ne soit pas en mesure d'identifier, de gérer et de suivre les nombreux risques auxquels il est exposé, ce qui pourrait compromettre la réalisation de ses objectifs.

Gestion de projets

Le Comité a relevé diverses anomalies liées à la gestion des projets, notamment celles qui suivent :

a) *Établissement et signature des rapports d'exécution conjoints trimestriels.* Les rapports d'exécution conjoints des premier, deuxième et troisième trimestres concernant les projets du bureau de pays du Rwanda avaient été signés et présentés le 15 octobre 2013, autrement dit avec un retard de six mois pour celui du premier trimestre et de trois mois pour celui du deuxième trimestre. Le bureau du Malawi n'avait produit que son rapport annuel, et rien n'indiquait que des rapports trimestriels avaient effectivement été établis au cours de l'année. La signature des rapports d'exécution conjoints trimestriels est le moyen par lequel le FENU et ses partenaires de réalisation certifient les charges afférentes aux projets. La non-présentation de rapports trimestriels empêche l'administration de contrôler efficacement l'utilisation des fonds par les tiers, ce qui accroît le risque que des opérations frauduleuses ne soient pas détectées à temps ou que les ressources financières ne soient pas utilisées au mieux;

b) *Clôture opérationnelle des projets des fonds d'affectation spéciale et transfert d'actifs.* Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du Fonds, la clôture financière d'un projet dans le système doit être effectuée dans les 12 mois qui suivent la clôture opérationnelle dudit projet. Au bureau du Rwanda, le Comité a constaté qu'un projet d'appui au développement communautaire inactif avait été clos sur le plan financier dans le système Atlas sans l'avoir été sur le plan opérationnel. Vingt-trois actifs, d'une valeur totale de 22,86 millions de dollars, avaient été transférés au Gouvernement sans qu'aucun document n'ait été établi pour attester du transfert, en violation des politiques et procédures régissant les programmes et opérations. En transférant des actifs sans en certifier la livraison au destinataire, on risque des pertes qui ne seront pas détectées par la direction;

c) *Projets non audités.* Le Comité a examiné sept projets mis en œuvre par le bureau de l'Ouganda. Il a constaté que deux des trois projets dont les dépenses s'élevaient à 3,7 millions de dollars en 2012 avaient été clos sans avoir été audités, ce qui est contraire aux instructions publiées par le Bureau de l'audit et des investigations, qui stipulent que les projets dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars au cours d'une année donnée et dont les comptes n'ont pas été vérifiés au moins une fois au cours de leur cycle de vie doivent être inclus dans le plan d'audit annuel. Le Comité s'inquiète de ce qu'en l'absence d'audit, le FENU ne peut obtenir l'assurance que l'information financière relative aux projets est correcte et que les fonds ont bien été utilisés aux fins prévues.

Budgétisation axée sur les résultats

Au bureau de l'Ouganda, le Comité a noté que les plans de travail annuels de deux projets n'étaient pas conformes au modèle standard. Le plan de travail annuel de l'un de ces projets ne comportait ni indicateurs de résultats, ni points de référence, ni cibles et ne présentait ni les résultats ni les activités. Il ne comportait pas non plus de calendrier trimestriel, contrairement à ce que prévoit le cadre de budgétisation axée sur les résultats. Au bureau de pays du Rwanda, les projets de développement local respectueux de l'égalité des sexes et de mise en place d'un secteur financier accessible à tous au Rwanda présentaient des lacunes similaires.

Recommandations

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé des recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Il a recommandé ce qui suit :

Procédure de gestion des risques

a) Que le FENU adopte et mette pleinement en œuvre une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'organisation qui lui permette de planifier, de suivre et d'évaluer les différentes phases de ses programmes et activités, comme le prévoit le dispositif intégré de gestion des risques du PNUD;

Établissement et signature des rapports d'exécution conjoints trimestriels

b) Que le FENU exige de tous les bureaux de pays qu'ils élaborent des rapports d'exécution conjoints et veillent à ce que ceux-ci soient visés par leurs partenaires en temps utile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations;

Clôture opérationnelle des projets des fonds d'affectation spéciale et transfert d'actifs

c) Que le FENU veille à ce que les projets terminés soient clos à temps, ainsi que le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, et obtienne des bénéficiaires les reçus certifiant dûment le transfert d'actifs pour éviter tout risque de perte non détectée par la direction;

Projets non audités

d) Que le FENU renforce la fiabilité de l'information financière en auditant tout projet dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars sur une année donnée, conformément aux dispositions applicables des politiques et procédures régissant les programmes et opérations;

Budgétisation axée sur les résultats

e) Que le FENU élabore des programmes de travail annuels complets, comprenant des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour attirer des flux de capitaux supplémentaires du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 29 pays et territoires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2013, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date de 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2003/7 et Amend.1), ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2013 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) applicables au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FENU et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux de ce dernier. Le présent rapport porte sur les vérifications effectuées aux bureaux de pays et au siège du Fonds.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient. Le Comité considère que ses recommandations pourraient s'appliquer à tous les bureaux du Fonds.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Le Comité a constaté que, sur les six recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2012, trois (50 %) avaient été appliquées intégralement et trois (50 %) étaient en cours d'application. Tout en étant conscient des progrès réalisés, il invite le FENU à appliquer les recommandations restantes d'ici à la fin de 2014. On trouvera plus de détails sur ce point à l'annexe du présent rapport.

2. Aperçu de la situation financière

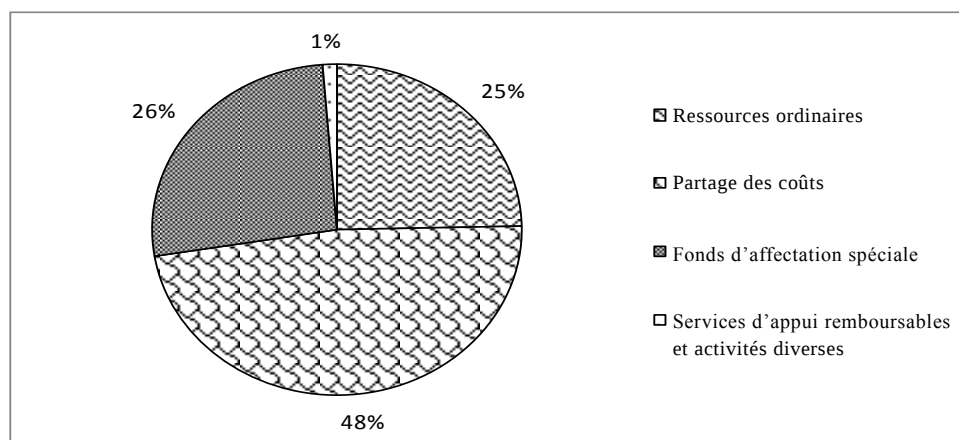
Produits et charges

8. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année considérée, le montant total des produits était de 66,24 millions de dollars (contre 55,24 millions de dollars en 2012) et celui des charges de 59,94 millions de dollars (contre 50,94 millions de dollars en 2012), d'où un excédent de 6,29 millions de dollars (contre 4,3 millions de dollars en 2012). En 2013, le montant total des contributions volontaires au Fonds a été de 65,16 millions de dollars, ce qui équivaut à 98 % du montant total de ses produits (déduction faite du remboursement aux donateurs des contributions inutilisées).

9. Le montant des contributions volontaires a augmenté de 11,02 millions de dollars (soit 20 %) par rapport à 2012, où il s'établissait à 54,14 millions de dollars), ce qui traduit un accroissement de l'appui des donateurs aux projets du Fonds. Ce montant se répartit comme suit : 16,1 millions de dollars (25 %) au titre des ressources ordinaires ou de base; 31,19 millions de dollars (48 %) au titre du partage des coûts; 17,12 millions de dollars (26 %) au titre des fonds d'affectation spéciale et 807 000 dollars (1 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses. Ces contributions sont présentées à la figure II.1.

Figure II.1

Répartition des contributions versées au titre des ressources ordinaires et des autres ressources



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2013.

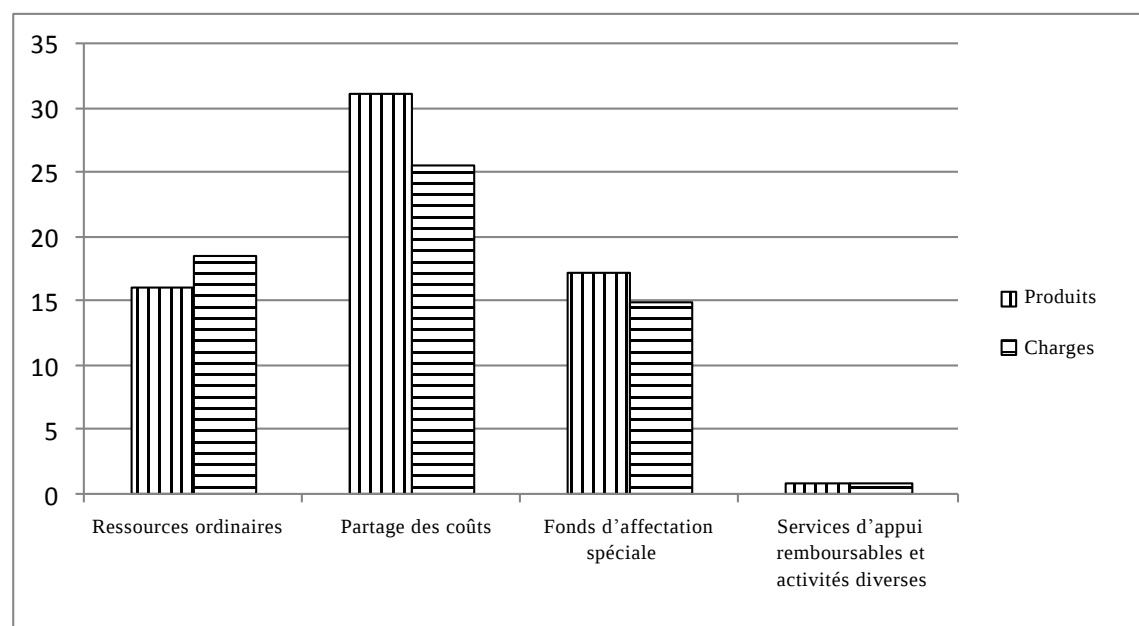
10. Pour la période considérée, les charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers (état II), qui s'élevaient à 59,94 millions de dollars, se répartissaient par secteur de la façon suivante : 25,60 millions de dollars (43 %) au titre du partage des coûts; 18,55 millions de dollars (31 %) au titre des ressources de base; 14,96 millions de dollars (25 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; et 830 000 dollars (1 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, déduction faite de 2,53 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts.

11. La ventilation de ces charges par nature est la suivante : 24,79 millions de dollars (41 %) au titre des dons et autres transferts; 18,24 millions de dollars (30 %) pour les charges de personnel; 7,92 millions de dollars (13 %) au titre des frais généraux de fonctionnement (déduction faite de 2,53 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts) ; 7,51 millions de dollars (13 %) au titre des services contractuels; et 1,48 million de dollars (2 %) au titre des fournitures et consommables, des autres charges, des amortissements et des charges financières. La répartition des produits et des charges par secteur est présentée à la figure II.2.

Figure II.2

Répartition des produits et des charges

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2013.

Analyse des ratios

12. D'après l'analyse des principaux ratios financiers, le FENU présentait des ratios de liquidité plus élevés en 2013 qu'en 2012, ce qui signifie qu'il avait davantage de liquidités, lesquelles étaient suffisantes pour lui permettre de faire face aux obligations arrivant à échéance et de s'acquitter de toutes ses dettes sans avoir à liquider d'actifs non courants. L'augmentation des ratios de liquidité résulte de

l'augmentation des placements à court terme ainsi que de la baisse des passifs courants par rapport à l'année 2012, comme l'indique le tableau ci-après.

Analyse des ratios

Description des ratios	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Ratio de liquidité générale^a	27,6	7,5
Actifs courants/passifs courants		
Total de l'actif/total du passif^b	6,9	3,6
Actif/passif		
Ratio de liquidité immédiate^c	26,2	8,6
Trésorerie + placements/passifs courants		
Ratio de liquidité relative^d	30,4	8,6
Trésorerie + placements + créances/passifs courants		

Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2013.

^a Mesure la capacité de régler les dettes à court terme.

^b Mesure la solvabilité.

^c Compare le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des placements qui font partie des actifs courants et le montant des passifs courants.

^d Évaluation plus prudente que le ratio de liquidité générale, car elle ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants, qu'il est plus difficile de convertir en liquidités. Plus ce ratio est élevé, plus la situation financière à court terme est liquide.

13. Le montant cumulé des réserves de fonctionnement du FENU s'élève à 14,6 millions de dollars (contre 24,6 millions en 2012) et celui de ses disponibilités et placements est de 78,67 millions de dollars (contre 89,30 millions en 2012), ce qui continue de lui assurer un niveau élevé de liquidités.

Actif et passif

14. Au 31 décembre 2013, le montant des actifs courants du FENU était de 82,96 millions de dollars, soit plus de 27 fois la valeur des passifs courants (3 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut sans problème faire face à ses obligations à court terme. De même, la valeur totale de l'actif (94,26 millions de dollars) était largement supérieure à celle du passif (13,72 millions de dollars), ce qui est un signe de bonne santé financière.

Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, le Fonds doit maintenir des réserves d'un montant équivalant à au moins 20 % des engagements au titre des projets. Au 31 décembre 2013, le montant des réserves du FENU était de 14,61 millions de dollars, ce qui correspond à 106 % du montant total de ses

15. ses engagements ou de son passif (13,72 millions de dollars), ce qui est un autre signe de bonne santé financière.

3. Gestion des risques au Fonds d'équipement des Nations Unies

16. Selon le chapitre des politiques et procédures régissant les programmes et opérations consacré aux résultats et aux responsabilités, les risques doivent être pris

en compte dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, y compris les décisions de la direction. Pour veiller à ce qu'il soit tenu compte des risques à toutes les étapes des programmes, le FENU a mis au point un dispositif de gestion des risques, selon lequel chaque unité administrative doit évaluer les risques associés à ses activités et mettre en place un plan d'atténuation des risques ainsi recensés.

17. Le Comité a examiné la procédure de gestion des risques du FENU et il a constaté qu'il n'existait pas de méthode officielle destinée à recenser et à gérer les risques conformément au cadre général de gestion des risques. Le FENU possède son propre outil de contrôle des risques, qui permet d'assurer un suivi systématique de l'exécution des programmes et du budget. Cependant, cet outil ne permet que de suivre et contrôler le respect des prescriptions du cadre général en fonction des domaines thématiques des programmes du FENU. Aucun risque n'a été officiellement recensé ni décrit, et il n'existe pas de plan d'atténuation des risques.

18. Le Comité craint que le FENU ne soit pas en mesure de recenser, de gérer et de suivre les nombreux risques auxquels il est exposé, ce qui pourrait compromettre la réalisation de ses objectifs.

19. Le Comité recommande au FENU d'adopter et de mettre pleinement en œuvre une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'organisation qui lui permette de planifier, de suivre et d'évaluer les différentes phases de ses programmes et activités, comme le prévoit le dispositif intégré de gestion des risques du PNUD.

4. Gestion des programmes et des projets

Établissement et signature des rapports d'exécution conjoints trimestriels

20. Selon les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du FENU, les bureaux de pays et les entités chargées de l'exécution des projets ou partenaires de réalisation doivent dresser et signer un rapport d'exécution conjoint à la fin de chaque trimestre et à la fin de l'année afin de certifier les charges relatives à chaque projet.

21. Le Comité a constaté que les trois premiers rapports trimestriels sur les deux projets mis en œuvre par le bureau du Rwanda avaient été signés et présentés le 15 octobre 2013, autrement dit avec un retard de six mois pour celui du premier trimestre et de trois mois pour le celui du deuxième trimestre. Ces retards sont contraires aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Le bureau du Malawi n'a produit que son rapport annuel, et rien n'indique que les rapports trimestriels ont effectivement été établis au cours de l'année.

22. Le FENU a attribué ces retards à des décaissements peu importants, mais le Comité considère que le FENU devait se conformer aux exigences des politiques et procédures relatives à l'élaboration et à la signature des rapports trimestriels quels que soient les montants concernés.

23. De l'avis du Comité, la signature des rapports trimestriels est le moyen par lequel le FENU et les partenaires de réalisation certifient les charges afférentes aux projets. Faute de rapports trimestriels, les partenaires ne peuvent justifier convenablement de leurs dépenses et de l'utilisation des fonds.

24. Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'exiger de tous les bureaux de pays qu'ils établissent des rapports d'exécution conjoints et veillent à ce que ceux-ci soient signés par leurs partenaires en temps utile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

Clôture opérationnelle des projets, transfert d'actifs et remboursements aux donateurs

25. L'examen par le Comité des deux projets mis en œuvre par le bureau du Rwanda a révélé des lacunes dans la gestion desdits projets : projets clos sur le plan opérationnel mais pas sur le plan financier; actifs transférés à des tiers sans justificatifs; et retards dans le remboursement des soldes inutilisés aux donateurs. Tous ces éléments contreviennent aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

26. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations stipulent que la clôture financière des projets de développement doit être faite dans les 12 mois qui suivent leur clôture opérationnelle. Elles prévoient également que la date indiquée dans l'accord de partage des coûts ou le descriptif de projet est la date officielle de clôture opérationnelle du projet concerné. Le projet d'appui au développement communautaire (n° 00040560), inactif, avait été clos sur le plan financier dans le système Atlas sans l'avoir été sur le plan opérationnel. Vingt-trois actifs de projet d'une valeur estimée à 22,86 millions de dollars ont été remis au Gouvernement sans qu'aucun document n'ait été établi pour attester du transfert, contrairement aux exigences spécifiées dans les politiques et procédures. En transférant des actifs sans en certifier la livraison au destinataire, on risque des pertes qui ne seront pas détectées par la direction.

27. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations disposent que, pour vérifier que toutes les étapes de la clôture d'un projet ont été respectées et que tous les produits et charges ont été dûment enregistrés dans Atlas, les gestionnaires du fonds d'affectation spéciale concerné doivent remplir la liste de vérification relative à la clôture du fonds et l'envoyer au Groupe des contributions et au Bureau des finances et de l'administration afin qu'elle soit validée. Le Comité a constaté que le fonds d'affectation spéciale du projet d'appui au développement communautaire (clôturé sur les plans opérationnel et financier le 20 septembre 2012), doté d'un budget de 9 millions de dollars et administré par le bureau du Rwanda, présentait un solde de 282 000 dollars qui n'avait toujours pas été remboursé au donateur concerné.

28. Le bureau de pays a affirmé qu'il n'avait pas suivi la procédure habituelle, qui consistait à remplir la liste de vérification, parce que le bureau régional pour l'Afrique du Sud et de l'Est lui avait donné l'ordre de clore le projet. Les fonds inutilisés seraient reversés au donateur dès que la liquidation des actifs aurait été effectuée. Le siège du FENU était en train de boucler le transfert au donateur.

29. Le Comité est d'avis que le fait que des retards soient systématiquement enregistrés dans le remboursement des soldes inutilisés des fonds d'affectation spéciale associés à des projets clôturés est contraire aux politiques et procédures et accroît le risque d'utilisation frauduleuse des fonds.

30. **Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de veiller à ce que les projets achevés soient clos à temps, ainsi que le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) d'obtenir des destinataires les reçus certifiant dûment le transfert d'actifs pour éviter tout risque de perte non détectée par la direction; c) de respecter les exigences des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en remboursant les soldes ou en demandant au donateur son accord avant d'utiliser les montants restants comme des ressources non préaffectées.**

Projets non audités

31. Le Comité a examiné sept projets mis en œuvre par le bureau de l'Ouganda. Il a constaté que, sur trois projets, dont les charges s'élevaient à 3,7 millions de dollars, deux avaient été clos sans avoir été audités, ce qui est contraire aux instructions publiées par le Bureau de l'audit et des investigations, qui exigent que les projets dont les charges dépassent 300 000 dollars sur une année donnée et dont les comptes n'ont pas été vérifiés au moins une fois au cours de leur cycle de vie doivent être inclus dans le plan d'audit annuel.

32. Le Comité s'inquiète de ce qu'en l'absence d'audit, le FENU ne peut obtenir l'assurance que l'information financière relative aux projets est correcte et que les fonds ont bien été utilisés aux fins prévues.

33. **Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de renforcer la fiabilité de l'information financière en auditant tout projet dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars sur une année donnée, conformément aux dispositions applicables des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

Suppression des postes d'administrateur de programme dans les bureaux de pays

34. Selon la stratégie approuvée relative à sa présence dans les pays, le FENU ne peut décider de s'implanter dans un pays qu'après en avoir analysé la situation. Ayant examiné la note de l'administrateur de programme du FENU au Malawi relative au transfert de ses attributions et interrogé un spécialiste régional pour l'Afrique du Sud et de l'Est sur les opérations des bureaux du Fonds en Érythrée, à Madagascar, au Malawi, au Mali, et en Somalie, le Comité a constaté que les activités du FENU dans ces pays étaient exécutées par les administrateurs de programme. Il a cependant noté que ces postes avaient été supprimés en 2013 en raison de la baisse des ressources de base, mais que les fonctions qui leur étaient attachées n'avaient pas été transférées. L'absence d'un véritable plan de continuité dans les bureaux de pays où les postes d'administrateur de programme avaient été supprimés avait donné lieu à une exécution inefficace des activités de programme du FENU.

35. Au bureau du Malawi, le Comité s'est penché sur un projet d'investissement et de renforcement de la gouvernance locale devant s'étaler sur quatre ans, soit de 2011 à 2014. L'évaluation finale du projet, qui devait être effectuée en 2013, avait été suspendue en raison de la suppression des postes des administrateurs de programme du FENU qui en étaient chargés, ce qui était contraire aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Les objectifs de l'évaluation finale, qui consistent notamment à déterminer l'état d'avancement du projet et à

recenser les enseignements tirés de sa mise en œuvre et les difficultés rencontrées à cette occasion, n'ont pas été remplis.

36. En outre, le Comité a noté que le FENU n'avait pas encore signé de mémorandum d'accord avec le PNUD en ce qui concerne le suivi et la gestion de ses deux projets mondiaux restants, qui doivent être achevés en 2017. Faute d'administrateurs de programme de pays et de mémorandum d'accord avec le PNUD, les activités des projets du FENU en cours risquent de ne pas être réalisées comme prévu.

37. **Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place, dans tous les bureaux où les postes d'administrateur de programme ont été supprimés, un mécanisme permettant de transférer les fonctions attachées à ces postes à d'autres fonctionnaires afin que les projets soient exécutés comme il convient; b) de procéder aux évaluations finales de projet qui auraient dû être effectuées en 2013; c) de signer avec le PNUD le mémorandum d'accord relatif au suivi et à la gestion des deux projets mondiaux restants qui doivent être achevés en 2017.**

5. Budget et procédure budgétaire

Budgétisation axée sur les résultats

38. Ayant examiné sept projets du bureau de l'Ouganda, le Comité a constaté que le programme de travail annuel de deux d'entre eux n'était pas conforme au modèle standard. Pour l'un des projets, le programme ne précisait pas d'indicateurs de résultats, de points de référence ou de cibles, et ne présentait ni les résultats ni les activités. Il ne comportait pas non plus de calendrier trimestriel, contrairement à ce que prévoit le cadre de budgétisation axée sur les résultats.

39. Au bureau du Rwanda, le Comité a constaté des lacunes similaires en ce qui concerne deux projets, à savoir un projet de développement local respectueux de l'égalité des sexes et un projet de mise en place d'un secteur financier accessible à tous.

40. Le FENU a informé le Comité que le modèle standard n'avait pas été suivi parce qu'il était difficile à utiliser, mais qu'il avait bon espoir que des améliorations y seraient apportées à courte échéance. Le Comité considère toutefois qu'il s'agit d'un cas de non-respect des directives du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement. L'absence d'indicateurs de résultats, de points de référence et de cibles dans le plan de travail risque de compromettre l'évaluation de la mise en œuvre des projets par rapport aux résultats attendus.

41. Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'élaborer des programmes de travail annuels complets comprenant des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

Lenteur de l'exécution du budget approuvé

42. Lorsqu'il a évalué l'exécution du budget pour l'année financière 2013 au bureau du Rwanda, le Comité a constaté des lacunes en ce qui concerne l'attribution

de subventions aux institutions de microfinancement. Au moment de l'audit (septembre 2013), seuls 126 895 dollars avaient été versés, ce qui ne représente que 17,5 % du total du budget approuvé, qui était de 724 779 dollars.

43. Le FENU a expliqué ce manque d'efficacité par le fait que plusieurs changements de direction étaient intervenus pendant la période, mais le Comité considère qu'il s'agit d'une mauvaise gestion du budget. Le faible taux d'utilisation du budget approuvé pour le microfinancement en 2013 accroît le risque que le FENU ne soit pas capable de remplir son mandat.

44. **Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de suivre de près l'exécution de son budget et de veiller à ce que tout problème soit pris en charge rapidement.**

C. Informations communiquées par l'administration

45. Le Comité constate que, selon les informations communiquées par le FENU, l'administration n'a eu connaissance d'aucune fraude ou d'aucun élément indicatif de fraude, qu'elle n'a effectué aucune comptabilisation en pertes et aucun versement à titre gracieux au cours de la période considérée.

D. Remerciements

46. Le Comité tient à remercier le Secrétaire exécutif et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(Signé) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine
(Signé) **Liu Jiayi**

30 juin 2014

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012

N°	Condensé de la recommandation	Paragraphe du rapport	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation intégralement appliquée	Recommandation partiellement appliquée
1	Le FENU a accepté de : a) procéder régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs; b) soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées; et c) réajuster la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme.	145	2010-2011		X Seule la partie c) de la recommandation a été appliquée.
2	Le FENU devrait : a) assurer le financement intégral de ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des sommes dues à la cessation de service; b) définir une politique de financement de ces engagements; et c) mettre en place des procédures visant à calculer correctement ce qu'il devait au titre des jours de congé accumulés et constater cette charge d'avance. Cette recommandation avait déjà été formulée en 2008-2009.	149	2010-2011	X	
3	Le Comité recommande au FENU : a) d'attribuer expressément au service de comptabilité la responsabilité de valoriser les avantages découlant de l'adoption des normes IPSAS; b) d'améliorer à l'échelle de l'organisation les procédures de traitement de l'information utilisée pour établir les états financiers, afin d'éviter que les lacunes constatées ne se représentent.	18	2012	X	

N°	Condensé de la recommandation	Paragraphe du rapport	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation	
				intégralement appliquée	Recommandation partiellement appliquée
4	Le FENU a accepté les recommandations que lui a faites le Comité de : a) se concerter avec le PNUD afin d'obtenir d'urgence l'approbation de sa politique de prêt; b) déprécier comme il se doit tous les prêts en retard une fois cette politique adoptée; et c) comptabiliser les intérêts de 113 000 dollars dans les états financiers afin qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires après la date d'arrêté des comptes.	23	2012		X
5	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'examiner la procédure de passation des marchés suivie afin de déterminer pour quelles raisons l'équipe d'évaluation avait accepté les renseignements complémentaires fournis par le soumissionnaire et les changements importants apportés à sa proposition, et revu sa note à la hausse.	27	2012		X
6	Le FENU a également accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'améliorer le contrôle et le suivi des activités de passation de marchés afin de s'assurer qu'elles sont pleinement conformes aux règles et règlements pertinents, notamment en dispensant des formations relatives aux achats à l'ensemble du personnel et en fournissant un appui en la matière à ceux qui en font la demande, soit en ligne, soit par l'intermédiaire de l'Unité d'appui à la gestion.	28	2012	X	
Total			6	3	3
Pourcentage			100	50	50

Chapitre III

Rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 2013

A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (c'est-à-dire le Règlement financier et les règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son annexe 1, qui s'applique au FENU), l'Administratrice du PNUD présente ci-après les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du FENU sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier.

3. Le FENU fut à l'origine chargé par l'Assemblée générale « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir la résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat, qui devait être complété en 1973 pour mettre le FENU au service, principalement mais pas exclusivement, des pays les moins avancés, est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds fournit en effet des capitaux d'investissement et un appui technique aux deux secteurs, public et privé, et comme il est habilité à dispenser son aide financière sous forme de dons, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et son assistance technique pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies et le situe parmi les investisseurs intervenant, pour en éliminer les risques, au démarrage de projets qui pourront par la suite être développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

B. Résultats financiers

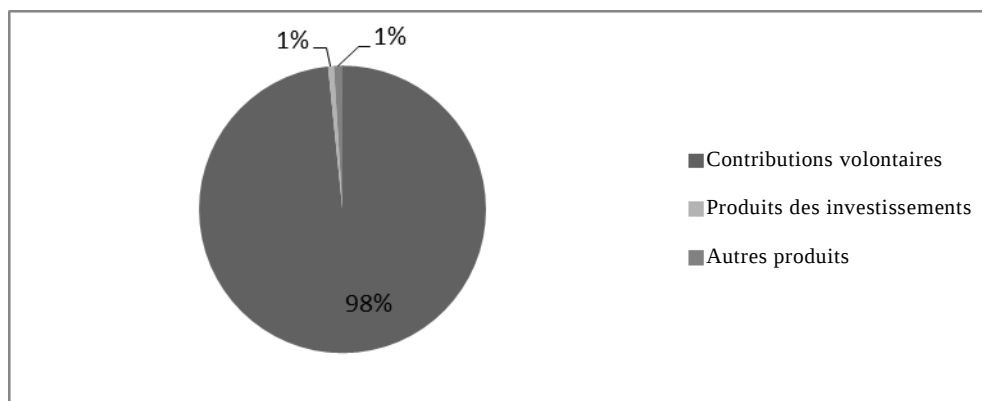
4. Pour 2013, les produits du FENU (contributions, investissements et autres produits) se montent au total à 66,2 millions de dollars (contre 55,2 millions pour 2012) et les charges, à un total de 59,9 millions de dollars (au lieu de 50,9 millions pour 2012), d'où un excédent de 6,3 millions de dollars (contre 4,3 millions pour 2012).

Analyse des produits

Répartition des produits, par nature

5. Ce total de 66,2 millions de dollars de produits du FENU comprend 65,2 millions (soit 98 %) de contributions volontaires, un montant net de 0,4 million (1 %) de produits des investissements, tels les intérêts des prêts et ceux des placements de trésorerie, et 0,6 million (1 %) représentant d'autres produits.

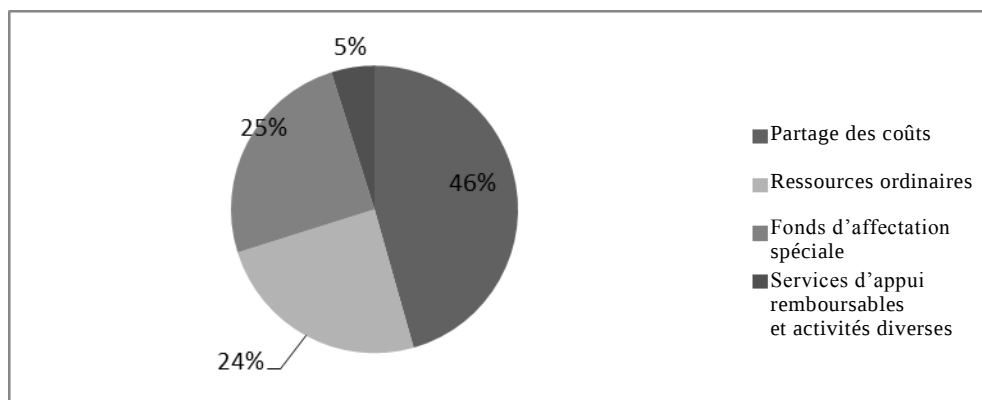
Figure III.1
Répartition des produits de 2013, par nature



Répartition des produits, par secteur

6. Il apparaît à l'analyse des produits¹ par secteur que le partage des coûts en est la source principale, puisqu'il représente 46 % du total de 2013, devant les fonds d'affectation spéciale (25 %), les ressources ordinaires (24 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (5 %).

Figure III.2
Répartition des produits de 2013, par secteur



7. En 2013, le montant total des produits a augmenté de 20 %, passant de 55,2 millions de dollars en 2012 à 66,2 millions de dollars. La hausse s'est manifestée dans tous les secteurs : ressources ordinaires (10 %), partage des coûts (14 %), fonds d'affectation spéciale (48 %) et services d'appui remboursables (9 %).

¹ Après élimination des opérations entre fonds.

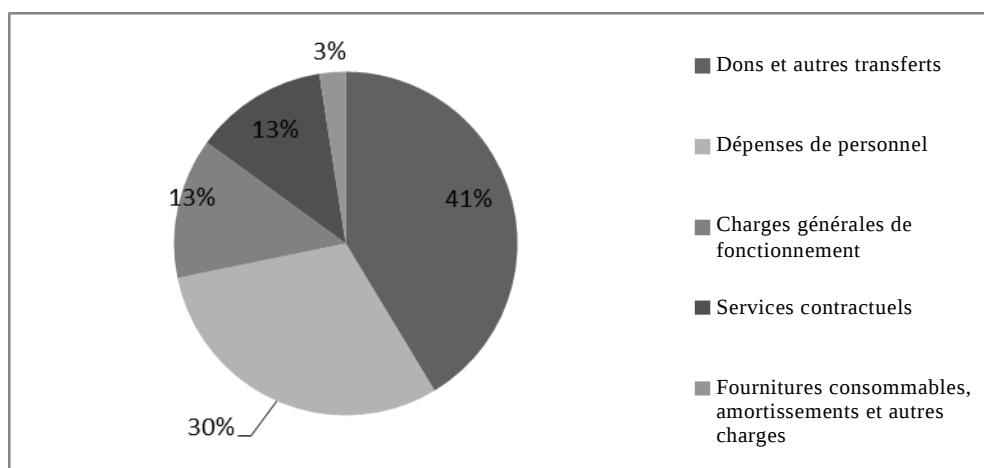
Analyse des charges

Répartition des charges, par nature

8. En 2013, les charges du Fonds ont atteint un montant de 59,9 millions de dollars. Comme l'indique la figure III.3, où elles sont classées selon leur nature, la principale catégorie est celle des dons et autres transferts (24,8 millions de dollars, soit 41 % du total). Viennent ensuite les dépenses de personnel (18,2 millions, soit 30 %), les charges générales de fonctionnement (8 millions, soit 13 %), les services contractuels de particuliers et de sociétés (7,5 millions, soit 13 %) et les fournitures, consommables, amortissements et autres charges (1,4 million, soit 3 %).

Figure III.3

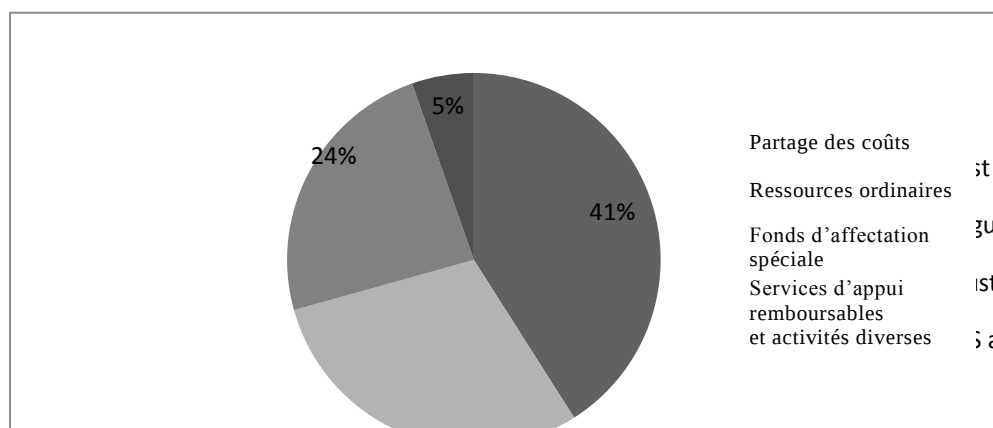
Répartition des charges de 2013, par nature



Répartition des charges, par secteur

9. Sur le montant total des charges¹, 30 % tenaient aux ressources ordinaires, 41 %, à la participation aux coûts, 24 %, aux fonds d'affectation spéciale et 5 %, aux services d'appui remboursables et activités diverses (voir la figure III.4).

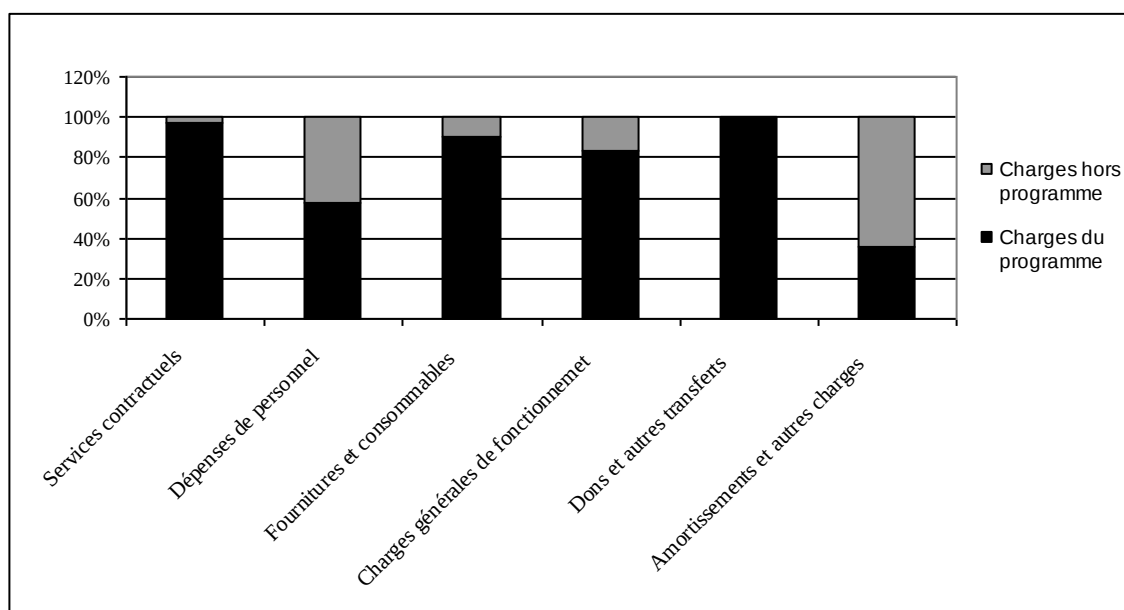
Figure III.4
Répartition des charges de 2013, par secteur



Charges afférentes au programme

10. Sur les 59,9 millions de dollars de charges totales de 2013, 52,1 millions ont été absorbés par le programme, comme le veut la nature des activités du Fonds, toutes axées sur le développement. Par catégorie de charges, celles du programme auront représenté 97 % du montant total des services contractuels, tant de particuliers que de sociétés, 58 % des dépenses de personnel, 90 % des fournitures et consommables, 83 %¹ des charges générales de fonctionnement, 100 % des dons et autres transferts et 36 % des amortissements et autres charges.

Figure III.5
Part des charges afférentes au programme, par nature, dans les charges totales



Résultats financiers, par secteur

11. Les ressources ordinaires et les services d'appui remboursables et activités diverses ont accusé des déficits de 1,6 million de dollars et 0,008 million de dollars, respectivement, en 2013, tandis que, à la différence du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale qui ont affiché 5,8 millions de dollars et 2,2 millions de dollars, respectivement. Les résultats financiers ventilés par secteur sont récapitulés dans le tableau III.1 ci-dessous.

Tableau III.1

Récapitulation des résultats financiers de 2013, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Élimination des opérations entre fonds	Total
Produit total	16,9	31,3	17,2	3,3	(2,5)	66,2
Charges totales	18,5	25,6	15,0	3,3	(2,5)	59,9
Excédent/(déficit) sur l'année	(1,6)	5,7	2,2	–	–	6,3
Actif net total	17,9	42,0	14,7	5,9	–	80,5

Récapitulation des résultats financiers de 2012, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Élimination des opérations entre fonds	Total
Produit total	15,3	27,5	11,6	3,1	(2,3)	55,2
Charges totales	24,2	16,6	9,6	2,8	(2,3)	50,9
Excédent/(déficit) sur l'année	(8,9)	10,9	2,0	0,3	–	4,3
Actif net total	14,3	35,5	12,1	5,5	–	67,4

C. Exécution du budget

12. Le budget du Fonds, qui continue à être établi en comptabilité de trésorerie modifiée, est présenté dans l'état financier V et la note 7. Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les Normes comptables internationales di secteur public (IPSAS), on a fait un rapprochement, qui figure dans la note 7 également, avec l'état des flux de trésorerie.

13. Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui permettent d'engager les dépenses requises pour les activités de développement et de gestion à

financer sur les ressources ordinaires. Quant à ses autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et une projection reposant sur certaines hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de différents événements et elles ne sont pas formellement approuvées par le Conseil d'administration. Le tableau III.2 indique les taux d'exécution du budget par rapport aux montants approuvés des ressources ordinaires.

Tableau III.2
Taux d'exécution du budget pour 2013

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	19	81
Activités de gestion	5	52
Total	24	75

Taux d'exécution du budget pour l'exercice biennal 2012-2013

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	49	73
Activités de gestion	7	68
Total	56	72

D. Situation financière

Actifs

14. Les actifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 83 millions de dollars (contre 77,6 millions en 2012), consistent pour une large part en placements (52,1 millions de dollars), trésorerie et équivalents de trésorerie (16,5 millions) et créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie (12,6 millions), qui représentent en tout 81,2 millions de dollars, soit 97,8 % des actifs courants. Les actifs non courants, soit 11,3 millions de dollars (contre 15,5 millions en 2012), se composent surtout d'investissements (10,1 millions) et d'immobilisations corporelles (0,7 million), qui, pris ensemble, se montent à 10,8 millions de dollars, soit 96 % des actifs non courants.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

15. Au 31 décembre 2013, le FENU détenait 78,7 millions de dollars (au lieu de 89,3 millions en 2012) de la trésorerie, équivalents de trésorerie et placements. Le produit de ses placements s'est élevé sur l'année à 0,4 million de dollars.

Créances

16. Au 31 décembre 2013, le Fonds détenait 12,6 millions de dollars (au lieu de 0,3 million en 2012) de créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie, comprenant les contributions à recevoir du PNUD, les contributions non versées par les donateurs ayant signé des accords relatifs aux contributions et les avances fournies aux partenaires de mise en œuvre qui doivent être réparties et affectées à leurs projets respectifs.

Avances versées

17. En exécution de son mandat, le FENU transfère des fonds aux agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre à titre d'avances. Les avances ainsi versées sont portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou fournis par lesdits agents ou partenaires et que les opérations sont attestées, par des relevés de dépenses certifiés adressés au Fonds. Une fois qu'il les a reçus, celui-ci constate les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états vérifiés de l'agent ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états qu'il soumet pour vérification ou de ses états non vérifiés.

18. Au 31 décembre 2013, le FENU avait 1 million de dollars d'avances non remboursées (contre 1,2 million en 2012), dont 0,5 million avancé à des partenaires gouvernementaux et 0,1 million à des organismes des Nations Unies (pour l'exécution de projets), le reste, soit 0,4 million, consistant essentiellement en avances au personnel.

Immobilisations corporelles et incorporelles

19. Au 31 décembre 2013, le FENU détenait la valeur de 0,69 million de dollars d'immeubles et de matériel (contre 0,49 million en 2012). Sur ce total, il y avait 0,36 million de dollars de véhicules et 0,22 million de matériel de communications et matériel informatique, le reste consistant en agencements, et mobilier, machines-outils et autres matériels. Le Fonds inscrit à l'actif tous les actifs de gestion et actifs de projet qu'il contrôle. Les actifs de projet qu'il ne contrôle pas sont portés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

Passifs

20. Les passifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 3 millions de dollars (au lieu de 10,4 millions en 2012), comprennent principalement les avantages du personnel (2,1 millions) et les charges à payer (0,9 million). Les avantages du personnel comprennent les congés annuels (1,4 million de dollars), les congés dans les foyers (0,3 million) et les prestations liées au rapatriement (0,3 millions). Les passifs non courants, qui se montent à 10,7 millions de dollars (contre 15,3 millions en 2012), comprennent principalement l'assurance maladie après la cessation de service (7,8 millions, soit 73 % du total) et les prestations liées au rapatriement (1,7 million, soit 16 % du total).

21. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel sont calculés par des actuaires indépendants et sont établis conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. La valeur, au 31 décembre 2013, des engagements au titre des

prestations d'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès a été établie par une évaluation actuarielle arrêtée à cette date.

Avantages du personnel

22. Les normes IPSAS exigent que toutes les charges accumulées au titre des avantages du personnel soient enregistrées dans les états financiers (sans pour autant devoir être intégralement financés), même si les versements correspondants ne doivent intervenir que sur plusieurs décennies. Le principal passif est l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 7,9 millions de dollars.

Excédent cumulé

23. Au 31 décembre 2013, le montant total de l'excédent cumulé et des réserves du Fonds s'établissait à 80,5 millions de dollars, en hausse de 19 % par rapport aux 67,4 millions du 31 décembre 2012.

Situation financière, par secteur

24. L'état de la situation financière de chaque secteur indique un état de santé différent et retrace les financements croisés avec d'autres secteurs qui n'étaient pas transparents avant l'adoption des normes IPSAS. À l'heure actuelle, par exemple, le secteur des ressources ordinaires détient 30 % de l'actif du Fonds, mais représente 75,8 % du passif total, ce qui correspond à une part de 22,3 % dans l'actif net total ou situation nette; à l'inverse, pris ensemble, les secteurs du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale s'adjugent 62,8 %, de l'actif total, mais 18,1 %, seulement du passif total, ce qui veut dire 70,4 % de l'actif net total ou situation nette. La situation financière du Fonds est récapitulée au tableau III.3.

Tableau III.3

Récapitulatif de la situation financière, par secteur

	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>
Au 31 décembre 2013						
Ressources ordinaires	28,3	30	10,4	76	17,9	22
Partage des coûts	43,5	46	1,5	11	42,0	52
Fonds d'affectation spéciale	15,7	17	1,0	7	14,7	18
Services d'appui remboursables	6,8	7	0,8	6	5,9	8
Total	94,3	100	13,7	100	80,5	100

	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif total</i>
Au 31 décembre 2012						
Ressources ordinaires	35,3	38	21,0	82	14,3	21
Partage des coûts	37,8	41	2,2	8	35,5	53
Fonds d'affectation spéciale	13,3	14	1,2	5	12,1	18
Services d'appui remboursables	6,7	7	1,3	5	5,5	8
Total	93,1	100	25,7	100	67,4	100

E. Gestion des risques

25. La politique de gestion des risques que suit le Fonds a pour but d'en ramener à un minimum les effets préjudiciables potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités. Les principaux objectifs de sa démarche en la matière sont les suivants : i) sécurité : assurer la préservation du capital par des investissements dans des titres à revenu fixe de premier ordre, l'accent étant mis sur la cote des émetteurs; ii) liquidités : ménager une marge de manœuvre requise pour couvrir les besoins de trésorerie par des placements à revenu fixe facilement négociables et l'échelonnement des échéances en fonction des besoins de liquidités; iii) produits : maximiser les produits des placements en respectant les critères de sécurité et de liquidité.

26. Les placements du FENU sont gérés par le PNUD, dont le Comité des placements, composé de membre de la direction, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille du Fonds et veiller à ce que les décisions de placement soient prises conformément aux directives établies.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013

Fonds d'équipement des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations détaillées	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	16 515	37 159
Placements	Note 9	52 059	38 777
Créances (opérations sans contrepartie directe)	Note 10	3 698	–
Créances (opérations avec contrepartie directe)	Note 10	8 876	279
Avances – montant net	Note 11	1 031	1 207
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	783	–
Stocks	Note 13	2	–
Autres actifs courants	Note 14	–	178
Total des actifs courants		82 964	77 600
Actifs non courants			
Placements	Note 9	10 099	13 366
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	547	1 608
Immobilisations corporelles	Note 15	685	488
Total des actifs non courants		11 331	15 462
Total de l'actif		94 295	93 062
Passif			
Passifs courants			
Dettes et engagements	Note 16	895	8 348
Avantages du personnel	Note 17	2 110	2 033
Autres passifs courants	Note 18	–	26
Total des passifs courants		3 005	10 407
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 17	10 718	15 302
Total des passifs non courants		10 718	15 302
Total du passif		13 723	25 709

	<i>Informations détaillées</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012 (chiffres retraités)</i>
Actif net			
Réserves	Note 19	14 618	24 600
Excédent cumulé	Note 20	65 954	42 753
Total de l'actif net/de la situation nette		80 572	67 353
Total du passif et de l'actif net/ de la situation nette		94 295	93 062

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

II. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	2013	2012 (chiffres retraités)
Produits			
Contributions volontaires – montant net	Note 21	65 169	54 139
Produits des placements	Note 22	426	367
Produits divers	Note 23	642	737
Total des produits		66 237	55 243
Charges			
Services contractuels	Note 24	7 512	7 366
Charges de personnel	Note 24	18 240	16 057
Fournitures et consommables	Note 24	583	613
Frais généraux de fonctionnement	Note 24	7 926	8 247
Subventions et autres transferts	Note 24	24 787	16 852
Charges diverses	Note 24	784	1 472
Dotation aux amortissements	Note 24	87	329
Charges financières	Note 24	23	8
Total des charges		59 942	50 944
Excédent pour la période		6 295	4 299

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

III. Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<i>Total (actif net/ situation nette)</i>
Solde au 31 décembre 2012 (montants retraités)^a	24 600	42 753	67 353
Ajustements sur périodes antérieures (note 5)	–	52	52
Solde au 31 décembre 2012 (montants ajustés)	24 600	42 805	67 405
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Virement en provenance de la réserve opérationnelle et à destination de l'excédent cumulé	(9 982)	9 982	–
Fonds à des fins déterminées (note 20)	–	920	920
Gains actuariels – montant net	–	5 952	5 952
Excédent/(déficit) pour la période	–	6 295	6 295
Total des produits et des charges comptabilisés directement dans l'actif net ou la situation nette	(9 982)	23 149	13 167
Solde au 31 décembre 2013	14 618	65 954	80 572

^a Le montant de l'excédent cumulé au 31 décembre 2012 a été retraité ainsi que le prescrit la norme IPSAS 3 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs) et est repris dans l'état de la situation financière.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012 (chiffres retraités)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent pour la période	6 295	4 299
<i>Ajustements destinés à rapprocher le déficit et les flux nets de trésorerie</i>		
Dotation aux amortissements	87	329
Dépréciation – montant net	16	690
Amortissements des primes sur obligations	1 044	1 020
(Plus-values) – obligations	(2)	–
(Plus-values)/moins-values – cessions d'immobilisations corporelles	144	269
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des créances (opérations sans contrepartie directe)	(3 698)	948
(Augmentation)/diminution des créances (opérations avec contrepartie directe)	(9 937)	(1 333)
Intérêts sur prêts	42	18
(Augmentation)/diminution des avances versées	160	1 302
(Augmentation)/diminution des stocks	(2)	–
(Augmentation)/diminution des prêts accordés à des fournisseurs de services financiers	278	782
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	178	–
<i>Variations du passif/de l'actif net</i>		
Augmentation/(diminution) des dettes et des engagements	(7 453)	3 074
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	1 445	1 155
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	(26)	(33)
Augmentation/(diminution) des fonds réservés à des fins déterminées	920	775
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(10 509)	13 295
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achats de placements	(51 819)	(55 249)
Placements arrivés à échéance	40 762	42 600
Intérêts reçus	1 298	1 474
Achats d'immobilisations corporelles	(377)	(81)
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	1	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement	(10 135)	(11 256)

	2013	2012 (chiffres retraités)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	—	—
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20 644)	2 039
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	37 159	35 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période (note 8)	16 515	37 159

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget

a) Pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (ressources ordinaires)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé		Montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable (note 7)	Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives
	Budget initial	Budget définitif		
Activités de développement				
Programme	12 731	12 731	10 407	2 324
Activités visant l'efficacité du développement	5 965	5 965	4 691	1 274
Total partiel	18 696	18 696	15 098	3 598
Activités de gestion	4 870	4 870	2 521	2 349
Total	23 566	23 566	17 619	5 947

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

b) Pour l'exercice biennal 2012-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget définitif approuvé			Montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable (note 7)			Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé pour l'exercice biennal et les dépenses effectives de l'exercice biennal
	2013	2012	Exercice biennal	2013	2012	Exercice biennal	
Activités de développement							
Programme	12 731	22 660	35 391	10 407	16 998	27 405	7 986
Activités visant l'efficacité du développement	5 965	7 206	13 171	4 691	3 425	8 116	5 055
Total partiel	18 696	29 866	48 562	15 098	20 423	35 521	13 041
Activités de gestion	4 870	2 623	7 493	2 521	2 539	5 060	2 433
Total	23 566	32 489	56 055	17 619	22 962	40 581	15 474

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
Notes relatives aux états financiers, 2013

Note 1

Entité présentant l'information financière

Le mandat d'origine dont l'Assemblée générale a investi le FENU est le suivant : « [...] assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). En 1973, ce mandat a été enrichi comme suit : servir, d'abord et avant tout mais pas exclusivement, les pays les moins avancés.

Le mandat financier du FENU est unique en son genre au sein du système des Nations Unies. Le Fonds octroie des capitaux d'investissement et un soutien technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Son aptitude à mobiliser des capitaux (sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions avantageuses) et à mobiliser les compétences techniques nécessaires à la constitution de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et infrastructurels qui soient viables et résistent aux crises, rend le FENU complémentaire des autres organismes des Nations Unies et fait qu'il est bien placé pour investir en amont, de manière à éliminer certains risques associés à de nouveaux débouchés, que peuvent exploiter par la suite les partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, les fondations caritatives et les investisseurs du secteur privé.

Le siège du FENU se trouve à New York. Le Fonds est présent dans 32 pays et territoires.

Les états financiers portent uniquement sur les opérations du FENU. Celui-ci n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou entités contrôlées conjointement.

Note 2

Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Note 3

Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et leur annexe 1, qui s'appliquent au FENU (et sont donc ci-après dénommés « Règlement financier et règles de gestion financière du FENU »).

Le Fonds applique le principe du coût historique sauf dans les cas visés dans la note 4. Les conventions comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'année financière court de janvier à décembre.

b) Opérations en devises

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du FENU. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs monétaires libellés en devises est convertie au taux de change en vigueur à la date de clôture et constatée dans l'état de l'actif net/situation nette.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises selon le taux de change en vigueur au 31 décembre sont portés dans l'état des résultats financiers.

c) Principaux points sur lesquels l'information financière repose sur des estimations comptables

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le FENU doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner d'importants ajustements dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les durées d'utilité retenues et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, et le classement des instruments financiers et actifs et passifs éventuels.

d) Futures prises de position officielles en matière comptable

Les futures prises de position officielles du Conseil des normes comptables internationales du secteur public susceptibles de concerner le FENU portent sur les projets suivants :

- i) Cadre conceptuel à l'intention du secteur public : mise au point à l'intention des entités du secteur public d'un cadre conceptuel pour l'élaboration et la présentation de leurs rapports financiers à usage général;
- ii) Communication de l'information sur la performance en matière de prestation de services : mise au point, à l'aide d'une démarche fondée sur des principes, d'un cadre cohérent pour la communication d'informations sur les résultats des programmes et services du secteur public, mettant l'accent sur la réponse aux besoins des utilisateurs;

iii) Avantages sociaux : projet visant à définir les critères et modalités de comptabilisation des charges et passifs de certains avantages sociaux dans les états financiers;

L'état d'avancement de ces futures positions officielles et leur incidence sur les états financiers du FENU continuent de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

e) Autorisation de la publication des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et administrateur délégué du FENU, le Secrétaire exécutif du FENU, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, leur publication a été autorisée le 30 avril 2014.

Note 4

Principales conventions comptables et règles d'information financière

a) Classement des actifs financiers

Les actifs financiers du FENU sont répartis en plusieurs catégories dans l'état des résultats financiers : titres détenus jusqu'à leur échéance; titres disponibles à la vente; prêts et créances; juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement tient compte de l'objectif dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement chiffrés à leur juste valeur. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FENU devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers et les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains ou pertes étant portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Classification IPSAS

Types d'actif financier du FENU

Titres détenus jusqu'à l'échéance	Placements
Titres disponibles à la vente	—
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe, avances et prêts à des institutions de microfinancement
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments dérivés

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FENU classe comme actifs détenus jusqu'à l'échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente ceux qui sont expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune des autres catégories. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés à leur juste valeur avec variation portée directement en actif net/situation nette. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est sorti du bilan, le gain ou le déficit cumulé dans l'actif net/situation nette est reclassé en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2013, le FENU ne détenait pas de titres disponibles à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuations de valeur, sans moins-values pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers entrant dans la catégorie des équivalents de trésorerie comprennent les titres de dépôt dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe représentent des contributions à recevoir. Celles-ci représentent des produits non encore reçus, correspondant à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au PNUD dans le cadre d'accords ayant force exécutoire, et portés en produits. Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant des dépréciations pour les montants jugés irrécouvrables.

Les créances liées à des opérations avec contrepartie directe représentent des montants dus au PNUD pour des services qu'il a fournis à d'autres entités et pour lesquels il doit recevoir une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Les avances versées représentent des montants transférés aux agents d'exécution ou de réalisation. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou fournis par

les agents d'exécution ou de réalisation et que cela est attesté par la réception par le FENU des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses, ou rapports sur l'exécution des projets). Ce n'est qu'à la réception de ces relevés que le FENU constate les charges dans son état des résultats financiers. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers vérifiés des entités concernées ou, si ceux-ci ne sont pas disponibles au moment de l'arrêté des comptes, à partir des états que les entités ont présentés à leurs auditeurs ou des états non vérifiés.

Les charges comptabilisées d'avance sont des paiements effectués dans le cadre d'accords entre le PNUD et l'agent d'exécution ou de réalisation ou le fournisseur concerné, qui prévoient un paiement préalable à la fourniture du bien ou service en question. Elles sont constatées comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou services correspondants, après quoi la charge est constatée et les charges comptabilisées d'avance sont réduites du montant en question.

Conformément au Règlement et Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le FENU peut fournir à des fonctionnaires des avances destinées à des buts précis pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. De telles avances ont une échéance initiale de moins de 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

Prêts aux prestataires de services financiers

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le FENU gère un petit portefeuille de prêts destinés directement aux prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions libérales, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à démontrer leur solvabilité latente et leur capacité de gérer la dette pour accroître leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires de services financiers doivent soumettre un plan de développement rationnel indiquant la façon dont les prêts leur permettront d'accéder à la viabilité financière. L'octroi des prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, ils ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêtera pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, ils ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire que les prêts doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

Principes comptables applicables aux prêts à des conditions avantageuses

Un prêt à des conditions avantageuses est octroyé selon des termes plus favorables que ceux du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt à des conditions avantageuses, la part consentie au prix du marché et celle qui l'est à un tarif préférentiel sont dissociées et comptabilisées respectivement comme suit.

La première est comptabilisée comme actif financier et portée dans la catégorie prêts et créances. Elle est initialement comptabilisée à sa juste valeur, estimée selon la technique de l'évaluation, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

La seconde est portée en charges dans l'état des résultats financiers. Il s'agit de la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des éléments objectifs donnant à penser que le FENU ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Les risques de crédit individuels sont évalués sur la base des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière d'ensemble, ressources et antécédents en matière de paiements, perspectives de recouvrement grâce à la réalisation d'une sûreté ou le remboursement de garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du FENU a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrement de montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésoreries futurs escomptés, susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation de la valeur actualisée des créances compromises en raison du passage du temps est portée en produits d'intérêts.

Sur la base de l'évaluation de dépréciation en date du 1^{er} janvier 2012, la direction du FENU est d'avis que le recouvrement du montant des prêts consentis à sept institutions restant à rembourser (0,690 million de dollars) est fortement compromis, d'où dépréciation.

Le FENU a pleinement appliqué – rétrospectivement, à compter du 1^{er} janvier 2012 – les dispositions de la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) en ce qui concerne le prêt à des conditions avantageuses. En conséquence, la direction du Fonds est d'avis que les prêts accordés à cinq institutions sont des prêts à marche satisfaisante selon l'arrangement contractuel conclu et qu'ils ont été comptabilisés conformément à la norme IPSAS 29, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Pays	Prestataires de services financiers	Montant à recouvrer au 31 décembre 2012			Écart
		Normes comptables du système des Nations Unies	IPSAS		
Sénégal	2	225	221		(4)
Sierra Leone	1	59	57		(2)
Soudan du Sud	2	944	888		(56)
Total	5	1 228	1 166		(62)

Méthode de l'évaluation

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à leur juste valeur marchande et de les comptabiliser selon la méthode de l'intérêt effectif au coût amorti. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué. La valeur marchande d'un prêt correspond au

prix qu'un investisseur payerait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé par analyse des flux de trésorerie actualisés, avec application d'un taux d'actualisation adapté au marché. Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de trésorerie correspondants a, avant tout, un caractère prospectif; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le taux de rendement exigé par l'investisseur. Le taux d'actualisation, ou rendement, souhaitable est proportionnel au degré de risque que l'investisseur est prêt à assumer pour acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement souhaité en valeur absolue, on peut citer les forces qui s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux d'emprunt interbancaires, qui servent souvent au calcul de l'indice de base du rendement absolu, ou encore les taux prêteurs commerciaux et la conjoncture inflationnaire.

Compte tenu de la subjectivité avec laquelle est déterminé le coût d'un prêt à des conditions libérales, du nombre limité d'acteurs du marché dans ce secteur et de l'accessibilité de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature des rendements est variable et l'écart peut être élevé entre les limites inférieure et supérieure de leur fourchette. Partant, on s'est concentré sur les différents facteurs de risque associés à la région d'origine de l'emprunteur pour déterminer le profil de risque assumé par l'investisseur acquérant l'instrument.

Pays	<i>Fourchettes des taux d'actualisation qu'un investisseur est susceptible de rechercher</i>
Sénégal	Entre 9 et 15 %
Sierra Leone	Entre 13 et 15 %
Soudan du Sud	Entre 11 et 15 %

Le FENU s'est basé sur le taux moyen pour calculer la part du prêt consentie au prix du marché.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de la comptabilisation initiale ou classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les éventuels coûts de transaction étant portés en charges. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à leur juste valeur à chaque date de clôture, et les variations sont portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables, conformément aux directives du PNUD pour la gestion des placements. Le FENU classe les produits dérivés dans la catégorie des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat dans l'état des résultats financiers. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme actifs courants lorsque leur cession est censée intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2013, le FENU n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs et ne

détenait pas non plus de produits dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. Le FENU n'applique pas de comptabilité de couverture à ces positions.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque arrêté des comptes pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements, comme par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont imputées sur l'excédent ou déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de dépréciation) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

Stocks

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou pour un coût symbolique sont constatés au plus faible du coût historique ou du coût de remplacement. Les stocks détenus pour être vendus sont constatés au plus faible du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix estimatif de vente dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et moins-values cumulés. Il s'agit des coûts directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles est d'au moins 500 dollars ou plus par unité, et de 50 000 dollars pour les améliorations locatives.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le FENU a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable ou comptabilisés comme élément d'actif distinct, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques qu'en attend le FENU se concrétiseront et qu'il est possible de mesurer de façon fiable le coût de l'immobilisation. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le FENU sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. On considère que le FENU a le contrôle d'un actif quand il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs et peut en exclure ou réguler l'accès par des tiers. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les accords de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir, plus bas, la section « contrats de location »).

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité, sauf pour les terrains qui ne sont pas amortissables. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>
Immeubles	10-40
Véhicules	12
Matériel informatique et télématique	8-20
Mobilier et agencement	15
Équipements lourds et autre matériel	20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée de vie de l'actif

Des plus-values/moins-values sur cession d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits de cessions diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces plus-values/moins-values sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FENU n'a pas d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles sont examinées pour en déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. Le FENU procède à cet examen lors de ses exercices semestriels d'inventaire physique. Lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable (définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité), l'écart est comptabilisé comme dépréciation et imputé sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Pour évaluer la valeur d'utilité, le FENU applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la moins-value – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

Les pertes de valeur constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que la dépréciation a diminué ou n'existe plus. Une reprise de perte de valeur n'est constatée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Types de passif financier du FENU</i>
Autres passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer, et autres passifs
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les comptes créditeurs et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti lorsque les biens sont livrés ou les services rendus au FENU et acceptés par celui-ci. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. La valeur du passif fait l'objet d'une estimation lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel désignent ceux qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (coûts salariaux), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux employés actuels se rapportant à l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire fournit des services ouvrant droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages payables à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps mais constaté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, mais ne comprennent pas les indemnités de fin de contrat de travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des montants à cotiser pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les

obligations et les charges. Les avantages relevant de régimes à cotisations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. Le FENU ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FENU est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations qu'il a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux fonctionnaires retraités et aux personnes à leur charge de bénéficier d'une couverture maladie subventionnée relevant des mêmes plans d'assurance que ceux offerts au personnel en activité, sous réserve qu'ils remplissent les conditions voulues. Celui qui est mis en œuvre par le FENU est un régime de prévoyance à prestations définies. En conséquence, un passif est comptabilisé pour prendre en compte la valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé. Effectuée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, l'évaluation actuarielle la plus récente du programme d'assurance maladie après la cessation de service offert par le FENU a été arrêtée au 31 décembre 2013.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Les régimes de prévoyance à prestations définies du FENU comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations de cessation de service. Les engagements correspondants sont calculés séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les employés peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes; ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuarielle et constatés en fin d'année, déduction faite de la juste valeur des actifs du plan et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des services antérieurs. Ces calculs sont effectués chaque année par un actuaire indépendant compétent selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des obligations de paiement.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont constatés directement en actifs nets dans une réserve dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ils se produisent. Toutes les autres variations du passif concernant ces obligations sont comptabilisées en excédent ou en déficit dans les états de l'année où elles se produisent.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés fournissent les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette.

Les indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont constatées en charges uniquement lorsque le FENU est manifestement tenu en vertu d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les prestations dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

Contrats de location

Contrats de location simple

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le FENU étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des

risques et avantages liés à la propriété. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au FENU la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de leur durée d'utilité selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

Conventions de droit d'usage

Lorsque le FENU signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la plus courte de sa durée d'utilité ou de celle de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est également comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

c) Constatation des produits

Contributions

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords régissant les contributions prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte ou lorsque leurs conditions qui sont éventuellement énoncées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation.

Le FENU reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive parfois que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où le FENU n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le FENU et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif

considéré. Le FENU ne porte pas les contributions de services en nature en actifs et produits et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

d) Constatation des charges

Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le FENU ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités décrites ci-après.

En cas d'exécution directe des projets par le FENU ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens ou services (hors capitaux) par le FENU.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou partenaire de mise en œuvre est signalé au FENU.

Les avances transférées aux partenaires d'exécution ou de réalisation sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces partenaires et que le FENU reçoit les relevés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de charges ou de rapports sur l'exécution des projets. Le FENU comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers lorsqu'il reçoit ces relevés. Les données voulues peuvent être tirées des états vérifiés des agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles pour l'année considérée, des états que l'entité soumet pour vérification ou des états non vérifiés.

e) Engagements, provisions et éventualités

Engagements

Les engagements sont des charges et engagements futurs qui devront être supportés au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquels le FENU n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- ii) Les contrats de fourniture de biens et services que le FENU compte voir exécuter dans le cours ordinaire de son activité;
- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le FENU une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront

être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

Éventualités

Actifs éventuels

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu quasiment certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

Un passif financier est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalise, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Ajustements sur exercices antérieurs

En 2013, le FENU a comptabilisé des ajustements nets sur exercices antérieurs d'un montant total de 2,523 millions de dollars. Lorsque les ajustements de montant important indiqués ci-après concernaient les chiffres de 2012, on a retraité rétrospectivement chaque rubrique des éléments fournis à titre de comparaison. Lorsqu'ils concernaient des périodes antérieures à 2012, on a retraité l'actif net ou situation nette comme suit :

a) i) Un ajustement de 1,587 million de dollars a été effectué pour l'essentiel à la suite de l'évaluation des prêts aux prestataires de services financiers. Cette évaluation, qui a été faite suivant les normes IPSAS applicables aux instruments financiers, au 1^{er} janvier 2013 et de manière rétrospective, a amené à constater une dépréciation de 1,324 million de dollars sur les prêts qui n'étaient pas productifs. De plus, une dépréciation supplémentaire de 0,158 million de dollars a été comptabilisée par suite du passage à la méthode du coût amorti prescrite par ces normes. Le reliquat de l'ajustement, soit 0,105 million de dollars, correspond principalement à des écritures de l'année précédente concernant des remboursements de prêts aux prestataires de services financiers, qui avaient été comptabilisés à tort comme recettes accessoires ou comme reprise de frais sur des dons, ainsi que des prêts qui leur avaient été versés mais immédiatement passés en charges, et les moins-values de change et frais bancaires y afférents. Cet ajustement a pour effet de réduire le montant de l'encours des prêts aux prestataires de services financiers;

ii) Un ajustement de 0,759 million de dollars représente des avances à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) destinées à des activités de mise en œuvre, et déjà consignées dans des rapports financiers reçus en 2012. Toutefois, au moment de solder ces avances, une fraction, soit 0,403 million de dollars, n'avait pas été passée en charges en 2012 comme elle aurait dû l'être. Le reste de l'ajustement, soit 0,356 million de dollars, correspond à des avances versées à

d'autres partenaires de mise en œuvre qui ont ensuite été soldées mais par recours au compte de charges au lieu d'être traitées parmi les avances non réglées. Cet ajustement a pour effet de réduire le montant net des avances versées;

iii) Un ajustement de 0,125 million de dollars correspond aux corrections apportées pour rapprocher les soldes interfonds du PNUD et du FENU. L'écart s'explique par le fait qu'un même produit a été comptabilisé deux fois par le FENU, en 2009 et 2011, à la suite d'un remboursement au titre d'un projet. Cet ajustement a pour effet d'augmenter le montant des dettes et des engagements;

b) i) De leur côté, les ajustements sur exercices non significatifs antérieurs effectués en 2013, qui n'ont donc pas été retraités, représentent un montant total net de 0,052 million de dollars. Ils correspondent à l'immobilisation d'actifs durables à tort passés en charges les années précédentes alors qu'ils étaient utilisés et contrôlés par le FENU.

Note 6

Information sectorielle

Le FENU classe ses activités dans quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats enregistrés au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

a) Ressources ordinaires

Les ressources ordinaires correspondent à toutes les ressources du FENU qui sont combinées, non liées et non préaffectées, c'est-à-dire les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, auxquelles s'ajoutent les intérêts créditeurs perçus sur ces contributions et les produits divers.

b) Partage des coûts

Le partage des coûts est un mécanisme de cofinancement en vertu duquel des contributions peuvent être reçues pour telles ou telles activités de programme du FENU conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il est utilisé pour financer directement un projet, groupe de projets ou volet du programme d'un pays particulier. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que sur la durée d'un projet particulier. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

c) Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale est un mécanisme de cofinancement mis en place sous la forme d'une entité comptable distincte qui permet au FENU de recevoir des contributions spécifiquement affectées par le donateur à certaines activités de programme. Chaque fonds fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes, ainsi que d'un rapport distinct au Conseil d'administration du FENU. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords

vent être autorisés au niveau du siège par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat spécifique et un gestionnaire.

d) Services d'appui remboursables et activités diverses

Les services d'appui remboursables et activités diverses relèvent des ressources du FENU autres que celles des trois catégories susmentionnées, qui sont reçues pour un usage déterminé, au titre des programmes, compatibles avec les politiques, buts et activités du FENU et pour la fourniture à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le FENU a réparti la trésorerie et les placements sur la base des soldes interfonds entre les quatre secteurs.

État de la situation financière au 31 décembre 2013, par secteur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Total	
	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 994	13 218	9 000	15 678	3 204	5 437	1 317	2 826	16 515	37 159
Placements	9 568	14 266	28 285	16 052	10 071	5 567	4 135	2 892	52 059	38 777
Créances (opérations sans contrepartie directe)	3 260	—	—	—	—	—	438	—	3 698	—
Créances (opérations avec contrepartie directe)	8 876	278	—	—	—	—	—	1	8 876	279
Avances	357	908	278	(10)	395	306	1	3	1 031	1 207
Prêts à des prestataires de services financiers	783	—	—	—	—	—	—	—	783	—
Stocks	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—
Autres actifs courants	—	87	—	88	—	3	—	—	—	178
Total, actifs courants	25 838	28 757	37 563	31 808	13 670	11 313	5 893	5 722	82 964	77 600
Actifs non courants										
Placements	1 730	4 815	5 571	5 600	1 984	1 942	814	1 009	10 099	13 366
Prêts à des prestataires de services financiers	273	1 417	274	273	—	—	—	(82)	547	1 608
Immobilisations corporelles	496	357	106	60	10	1	73	70	685	488
Total, actifs non courants	2 499	6 589	5 951	5 933	1 994	1 943	887	997	11 331	15 462
Actif total	28 337	35 346	43 514	37 741	15 664	13 256	6 780	6 719	94 295	93 062
Passif										
Passifs courants										
Dettes et engagements	320	7 775	178	318	395	225	2	30	895	8 348
Avantages du personnel	1 366	1 452	404	285	164	154	176	142	2 110	2 033
Autres passifs courants	—	26	—	—	—	—	—	—	—	26
Total, passifs courants	1 686	9 253	582	603	559	379	178	172	3 005	10 407

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Total	
	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)
Passifs non courants										
Avantages du personnel	8 722	11 802	894	1 605	448	807	654	1 088	10 718	15 302
Total, passifs non courants	8 722	11 802	894	1 605	448	807	654	1 088	10 718	15 302
Passif total	10 408	21 055	1 476	2 208	1 007	1 186	832	1 260	13 723	25 709
Actif net/situation nette										
Réserves	12 618	22 600	—	—	—	—	2 000	2 000	14 618	24 600
Excédent/(déficit) cumulé	5 311	(8 309)	42 038	35 533	14 657	12 070	3 948	3 459	65 954	42 753
Total, actif net/situation nette	17 929	14 291	42 038	35 533	14 657	12 070	5 948	5 459	80 572	67 353
Total, passif et actif net/situation nette	28 337	35 346	43 514	37 741	15 664	13 256	6 780	6 719	94 295	93 062

État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2013, par secteur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Élimination ^a		Total	
	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)	2013	2012 (chiffres retraités)
Produits												
Contributions volontaires (montant net)	16 052	14 520	31 191	27 363	17 119	11 574	807	682	—	—	65 169	54 139
Produits des placements	239	206	134	110	53	51	—	—	—	—	426	367
Autres produits	593	645	37	13	8	5	2 540	2 378	(2 536)	(2 304)	642	737
Total, produits	16 884	15 371	31 362	27 486	17 180	11 630	3 347	3 060	(2 536)	(2 304)	66 237	55 243
Charges												
Services contractuels	2 271	3 079	3 582	2 544	1 454	1 586	205	157	—	—	7 512	7 366
Dépenses de personnel	9 297	9 402	5 309	3 348	1 737	1 470	1 897	1 837	—	—	18 240	16 057
Fournitures et consommables utilisés	318	457	84	51	164	104	17	1	—	—	583	613
Frais généraux de fonctionnement	2 903	4 573	4 817	3 859	1 577	1 436	1 165	683	(2 536)	(2 304)	7 926	8 247
Dons et autres transferts	3 187	5 271	11 638	6 648	9 962	4 933	—	—	—	—	24 787	16 852
Autres charges	508	1 254	163	93	54	53	59	72	—	—	784	1 472
Amortissement	64	239	10	32	1	2	12	56	—	—	87	329
Charges financières	7	8	—	—	16	—	—	—	—	—	23	8
Total, charges	18 555	24 283	25 603	16 575	14 965	9 584	3 355	2 806	(2 536)	(2 304)	59 942	50 944
Excédent/(déficit) pour l'année	(1 671)	(8 912)	5 759	10 911	2 215	2 046	(8)	254	—	—	6 295	4 299

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts.

Note 7**Comparaison avec le budget**

Le budget et les comptes financiers sont établis suivant des méthodes différentes. L'état V [État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires)] a été établi selon la convention budgétaire qui veut que les budgets approuvés du FENU soient élaborés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. La présentation qu'il offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature. Le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires, soit 17,619 millions de dollars, diffère donc de celui des charges totales.

Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui lui permettent d'engager les dépenses au titre des activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Les autres ressources correspondent quant à elles à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de certains événements et ne sont donc pas présentées dans l'état V. À la fin de la seconde année de l'exercice biennal, en sus de l'état annuel, le FENU présentera un état biennal comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires).

L'état V permet de comparer le budget définitif approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés suivant la même méthode que le budget correspondant. Il n'y a pas de différences notables entre le budget initial approuvé et le budget définitif approuvé.

Les deux budgets sont en effet égaux. Les taux d'exécution du budget pour 2013 et sur l'exercice biennal 2012-2013 tiennent à la conjugaison des facteurs suivants : a) montants des crédits approuvés; b) besoins globaux de trésorerie et de liquidités; c) prescriptions et mise en application du Plan stratégique du FENU pour 2014-2017.

Ainsi, pour l'année 2013 :

a) Activités de développement : le montant effectivement utilisé, soit 15,098 millions de dollars, représente 80,8 % du budget approuvé annualisé de 18,696 millions de dollars;

b) Activités de gestion : le montant effectivement utilisé, soit 2,521 millions de dollars, représente 51,8 % du budget approuvé annualisé de 4,870 millions de dollars;

Pour l'exercice biennal 2012-2013 :

a) Activités de développement : les 35,521 millions de dollars de crédits effectivement utilisés représentent 73,1 % du budget approuvé de 48,562 millions de dollars;

b) Activités de gestion : les 5,060 millions de dollars de crédits effectivement utilisés représentent 67,5 % du budget approuvé de 7,493 millions de dollars;

Le FENU a revu les plafonds des dépenses annuelles approuvées pour 2013 et pour l'exercice biennal 2012-2013 en raison de la baisse des contributions volontaires. Les dépenses effectives ont de ce fait été plus faibles que les montants

inscrits au budget approuvé annualisé pour 2013 et pour l'exercice biennal 2012-2013.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	Total
Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V	17 200	419	–	17 619
Différences liées à la méthode de calcul	52	6	–	58
Différences relatives aux entités	(27 761)	(10 560)	–	(38 321)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	(10 509)	(10 135)	–	(20 644)

Le FENU n'effectue pas de rapprochement entre l'état V et l'état IV, car il ne présente pas d'état des flux de trésorerie portant sur deux ans.

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de trésorerie modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies par la comptabilité budgétaire mais non par la comptabilité financière, puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui apparaissent dans l'état V, mais non dans l'état IV.

Il n'y a pas de différences temporelles car la période budgétaire annualisée est identique à l'année civile, sur laquelle portent les états financiers.

Note 8
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Fonds en banque	588	473
Fonds du marché monétaire	6 385	21 690
Instruments du marché monétaire	9 999	14 996
Moins-value	(457) ^a	–
Total	16 515	37 159

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 25 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

^a La provision de 0,457 million de dollars pour moins-value, qui est comptabilisée dans l'état des résultats financiers (voir la note 24, Charges), correspond à l'évaluation de certaines devises non convertibles détenues par le FENU

Note 9**Portefeuille de placements : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2013	Achats	Échéances	Amortissement	Plus-values/(moins-values) réalisées	Reclassement de long terme à court terme	31 décembre 2013
Placements courants							
Instruments du marché monétaire	9 988	19 927	(10 000)	72	–	–	19 987
Obligations	28 789	12 403	(28 260)	(657)	–	19 797	32 072
Total, placements courants	38 777	32 330	(38 260)	(585)	–	19 797	52 059
Placements non courants							
Obligations	13 366	19 489	(2 502)	(459)	2	(19 797)	10 099
Total, placements non courants	13 366	19 489	(2 502)	(459)	2	(19 797)	10 099
Total, placements	52 143	51 819	(40 762)	(1 044)	2	–	62 158

Au 31 décembre 2013, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ses placements. Son exposition aux risques de crédit et ses activités de gestion des risques sont présentées dans la note 25 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 10

10.1 Créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contributions à recevoir	3 698	—
Créances totales (opérations sans contrepartie directe)	3 698	—

Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Moins de 6 mois	3 698	—
Plus de 6 mois	—	—
Créances totales (opérations sans contrepartie directe)	3 698	—

Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, mais non encore versées, par les donateurs. Au 31 décembre 2013, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ces contributions. Son exposition aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 25 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

10.2 Créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	8 427	—
Créances sur l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	10	—
Créances sur le Fonds des Nations Unies pour la population	—	5
Avoirs et créances au titre des placements	437	272
Créances sur le personnel	2	—
Créances sur des tiers	—	2
Créances totales (opérations avec contrepartie directe)	8 876	279

Échéance des créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Moins de 6 mois	8 534	277
Plus de 6 mois	342	2
Créances totales (opérations avec contrepartie directe)	8 876	279

L'exposition du Fonds aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 25 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 11**Avances**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Opérations sans contrepartie directe		
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	440	54
Avances de fonctionnement consenties aux agents/partenaires d'exécution	71	71
Total partiel	511	125
Opérations avec contrepartie directe		
Charges comptabilisées d'avance	136	771
Avances au personnel	400	311
Total partiel	536	1 082
Total brut, avances	1 047	1 207
Moins-value	(16) ^a	—
Total net, avances	1 031	1 207

^a La provision de 0,016 million de dollars pour moins-value des avances irrécouvrables au personnel, est comptabilisée dans l'état des résultats financiers (voir la note 24, Charges).

Échéance des avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Moins de 6 mois	505	463
Plus de 6 mois	542	744
Total	1 047	1 207

Note 12

Prêts aux prestataires de services financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Courants		
Prêts aux prestataires de services financiers	783	—
Total, prêts courants aux prestataires de services financiers	783	—
Non courants		
Prêts aux prestataires de services financiers	1 237	2 298
Moins-value	(690)	(690)
Total, prêts non courants aux prestataires de services financiers	547	1 608
Total, prêts aux prestataires de services financiers	1 330	1 608

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Solde au 1^{er} janvier	1 608	3 217
Prêts renégociés	28	(812)
Évaluation des prêts	526	—
Montants remboursés	(832)	(797)
Solde au 31 décembre	1 330	1 608

Note 13

Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Stocks		
Fournitures de bureau	2	—
Valeur totale des stocks	2	—

Note 14
Autres actifs

Au 31 décembre 2013, le montant des « autres actifs » était nul (en 2012, il s'était établi à 0,178 million de dollars).

Note 15
Immobilisations corporelles

Le FENU détient deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 93 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets. Les actifs de gestion, qui en représentent 7 %, sont utilisés hors projets à l'occasion d'opérations spécifiques dans les bureaux de pays et au siège. Au 31 décembre 2013, le FENU détenait des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore en usage dont la valeur brute comptable s'élevait à 0,067 million de dollars.

En 2013, les attentes différant des estimations comptables précédentes, le Fonds a revu la durée d'utilité de plusieurs de ses catégories d'actifs (voir la note 4 pour les changements concernant les durées d'utilité). Cette révision a été prise en compte de façon prospective en tant que changement d'estimation comptable.

Actif total

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Équipements lourdes et autre matériel	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013					
Charges	15	440	779	22	1 256
Amortissements cumulés	(4)	(248)	(510)	(6)	(768)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	11	192	269	16	488
Période achevée le 31 décembre 2013					
Acquisitions	87	72	218	–	377
Cessions	–	(3)	–	–	(3)
Transferts, mises hors service et ajustements	(7)	(40)	(236)	–	(283)
Amortissements	(4)	(36)	(46)	(1)	(87)
Ajustements sur amortissements cumulés (cessions, mises hors service et ajustements)	2	39	151	1	193
Valeur comptable au 31 décembre 2013	89	224	356	16	685
Solde au 31 décembre 2013					
Charges	95	469	761	22	1 347
Amortissements cumulés	(6)	(245)	(405)	(6)	(662)
Valeur comptable au 31 décembre 2013	89	224	356	16	685

Actifs de projet

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Équipements et autre matériel	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013					
Charges	12	382	779	22	1 195
Amortissements cumulés	(4)	(229)	(510)	(6)	(749)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	8	153	269	16	446
Période achevée le 31 décembre 2013					
Acquisitions	84	65	218	–	367
Cessions	–	(3)	–	–	(3)
Transferts, mises hors service et ajustements	(7)	(40)	(236)	–	(283)
Amortissements	(4)	(29)	(46)	(1)	(80)
Ajustements sur amortissements cumulés (cessions, mises hors service et ajustements)	2	37	151	1	191
Valeur comptable au 31 décembre 2013	8	183	356	16	638
Solde au 31 décembre 2013					
Charges	89	404	761	22	1 276
Amortissements cumulés	(6)	(221)	(405)	(6)	(638)
Valeur comptable au 31 décembre 2013	83	183	356	16	638

Actifs de gestion

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Équipements et autre matériel	Total
Solde au 1^{er} janvier 2013					
Charges	3	58	–	–	61
Amortissements cumulés	–	(19)	–	–	(19)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	3	39	–	–	42
Période achevée le 31 décembre 2013					
Acquisitions	3	7	–	–	10
Cessions	–	–	–	–	–
Transferts, mises hors service et ajustements	–	–	–	–	–
Amortissements	–	(7)	–	–	(7)
Ajustements sur amortissements cumulés (cessions, mises hors service et ajustements)	–	2	–	–	2
Valeur comptable au 31 décembre 2013	6	41	–	–	47
Solde au 31 décembre 2013					
Charges	6	65	–	–	71
Amortissements cumulés	–	(24)	–	–	(24)
Valeur comptable au 31 décembre 2013	6	41	–	–	47

Au 31 décembre 2013, le FENU n'a constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

Note 16
Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (chiffres retraités)
Sommes dues à des tiers	629	418
Charges à payer	222	73
Sommes dues aux fonctionnaires	20	14
Sommes dues au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	24	—
Sommes dues à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	—	3
Sommes dues au Programme des Nations Unies pour le développement	—	7 840
Total, dettes et charges à payer	895	8 348

Note 17
Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avantages payables à court terme		
Congé annuel	1 430	1 415
Congé dans les foyers	280	224
Assurance maladie après la cessation de service	93	192
Prestations de rapatriement	260	156
Capital-décès	3	4
Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	—	1
Autres avantages du personnel	44	41
Total partiel	2 110	2 033
Avantages payables à long terme		
Assurance maladie après la cessation de service	7 806	12 448
Prestations de rapatriement	1 719	1 709
Congé dans les foyers	135	135
Capital-décès	23	31
Autres avantages du personnel	1 035	979
Total partiel	10 718	15 302
Total	12 828	17 335

Les avantages du personnel sont prévus par le Règlement et le Statut du personnel de l'ONU. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. Les montants, au 31 décembre 2013, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès ont été déterminés par l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013.

a) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale (soit actuellement 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part de tout montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées participe à la couverture du déficit en versant une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées durant les trois années précédant la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2011 avait fait apparaître un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % selon l'évaluation de 2009) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel était de 25,57 %, alors que le taux effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement imputable au rendement moins élevé que prévu du portefeuille de la Caisse dans les dernières années. L'évaluation actuarielle suivante a été réalisée au 31 décembre 2013, et ses résultats n'étaient pas disponibles au moment de la mise au point définitive des présents états financiers du FENU arrêtés au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % dans l'évaluation arrêtée en 2009). Le taux de couverture des engagements tombait à 86 % (91 % selon l'évaluation arrêtée en 2009) si l'on tenait compte du système actuel d'ajustement des pensions.

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil avait conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché de ses actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse notait, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-neuvième session, que porter à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants paraissait devoir permettre de réduire notablement le déficit (qui représentait alors 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions) en couvrant la moitié. L'Assemblée autorisa, en décembre 2012 et en avril 2013, un relèvement à

65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire de la cessation de service, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2014. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée en décembre 2013.

En 2013, les cotisations du FENU à la Caisse se sont élevées à 3,12 millions de dollars (contre 2,77 millions en 2012), montants comprenant à la fois la part employeur du Fonds et les cotisations des participants. Pour 2014, leur montant, qui est actuellement estimé à 3,2 millions de dollars, dépendra des dotations en effectifs et des modifications éventuelles de la rémunération considérée aux fins de la pension.

b) Régimes de prévoyance à prestations définies

Outre le régime des pensions de la Caisse, le FENU offre à son personnel en activité et à ses anciens fonctionnaires le bénéfice de certains régimes de prévoyance à prestations définies, qui sont calculées sur la base d'évaluations actuarielles, à savoir une assurance maladie après la cessation de service, des prestations de cessation de service, dont celle de rapatriement, et d'autres prestations, dont le capital-décès.

La valeur actualisée de ses obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Montant net au 1^{er} janvier 2013	12 640	1 865	35	14 540
Augmentation de l'obligation				
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	880	237	7	1 124
Coût financier	502	71	1	574
Pertes actuarielles sur les versements	—	163	—	163
Diminution de l'obligation				
Gains actuariels dus à la modification des hypothèses	(5 927)	(35)	(13)	(5 975)
Prestations effectivement versées	(60)	(322)	—	(382)
Gains actuariels sur les versements	(136)	—	(4)	(140)
Passif net comptabilisé au 31 décembre 2013	7 899	1 979	26	9 904

La valeur de l'obligation au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	880	237	7	1 124
Coût financier	502	71	1	574
Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel	1 382	308	8	1 698

Les pertes actuarielles comptabilisées directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations de rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<i>Total</i>
Gains actuariels dus à la modification des hypothèses	5 927	35	13	5 975
Gains/(pertes) actuariels sur les versements	136	(163)	4	(23)
Total	6 063	(128)	17	5 952

La prochaine évaluation actuarielle complète sera arrêtée au 31 décembre 2014.

c) Hypothèses actuarielles

La plus récente évaluation actuarielle de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès a été arrêtée au 31 décembre 2013. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour déterminer les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

Taux équivalent unique d'actualisation :	
Assurance maladie après la cessation de service (en pourcentage)	4,87
Prestations de rapatriement (en pourcentage)	4,24
Capital-décès (en pourcentage)	4,09
Taux attendu d'augmentation du coût de l'assurance maladie après la cessation de service (varie selon le plan d'assurance maladie) (en pourcentage)	5-7,3
Variation du barème des traitements (selon l'âge et la catégorie de personnel) (en pourcentage)	5,5-10,8
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,5
Coût des prestations par personne (varie selon l'âge)	897-12 646 dollars
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer la valeur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations de rapatriement sont actuellement les suivants :

Catégorie	Taux de décès avant le départ à la retraite	
	À l'âge de 20 ans	À l'âge de 69 ans
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

Catégorie	Taux de décès après le départ à la retraite	
	À l'âge de 20 ans	À l'âge de 70 ans
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés à partir du 1^{er} janvier 1990 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

Catégorie	Taux de départ à la retraite	
	À l'âge de 55 ans	À l'âge de 62 ans
Hommes	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80

Analyse de sensibilité

Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'en trouverait modifiée de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Augmentation de 1 % du coût des soins de santé	Diminution de 1 % du coût des soins de santé
Effet du changement de taux d'actualisation sur l'obligation au titre des prestations constituées en fin d'année	2 317	(1 287)
Effet de la modification du taux attendu d'évolution des frais médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et du coût financier dans la charge relative aux frais médicaux postérieurs à l'emploi	341	(264)

d) Prestations de cessation de service

Il n'y a pas d'obligation comptabilisée au titre des prestations de cessation de service pour l'année financière considérée.

Note 18**Autres passifs**

Au 31 décembre 2013, le montant des « autres passifs » était nul (en 2012, ces autres passifs représentaient 0,026 million de dollars).

Note 19**Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2013	Variations	31 décembre 2013
Réserve opérationnelle	24 600	(9 982)	14 618
Réserves totales	24 600	(9 982)	14 618

Créée en 1979 par le Conseil d'administration pour assurer au FENU des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est maintenue à un niveau au moins égal à 20 % des obligations relatives aux projets.

Note 20**Excédents accumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2013	Mouvements	31 décembre 2013
Excédents accumulés	43 207	16 277	59 484
Fonds réservés à des fins déterminées	775	920	1 695
Gains/pertes actuariels	(1 229)	5 952	4 723
Ajustements sur des périodes antérieures	—	52	52
Total	42 753	23 201	65 954

Les variations des excédents cumulés s'élèvent à 16,277 millions de dollars et se décomposent comme suit : un excédent de 6,295 millions de dollars pour l'année, des fonds réservés à des fins déterminées d'un montant de 0,920 million et un virement de 9,982 millions de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé. La variation des fonds réservés à des fins déterminées correspond à celles des éléments suivants : fonds pour les technologies de l'information et des communications (0,15 million de dollars), fonds pour la sécurité (0,4 million), fonds pour l'apprentissage (0,083 million), fonds pour les coûts remboursables des activités des Nations Unies cofinancées (0,175 million), fonds pour le surcoût afférent aux prestations de rapatriement (0,062 million), fonds constitué aux fins de l'application des dispositions de l'appendice D du Règlement du personnel (0,03 million) et fonds pour l'assurance contre les dégâts imputables à des actes de malveillance (0,02 million).

Note 21
Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012
Contributions	65 184	54 822
À déduire : Montant inutilisé remboursé aux donateurs	(15)	(683)
Total net, contributions volontaires	65 169	54 139

Note 22
Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012
Intérêts créditeurs	426	367
Total	426	367

Le produit des placements représente les intérêts afférents au portefeuille de placements du FENU, majorés ou minorés des primes amorties, ainsi que les intérêts des soldes de comptes bancaires et des prêts à des fournisseurs de services financiers.

Note 23
Autres produits

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2013	2012 (chiffres retraités)
Gains de change	101	414
Valeurs des produits afférents à des prêts et autres produits divers	541	323
Total	642	737

Note 24**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges de 2013 au titre des programmes^a</i>	<i>Charges totales de 2013</i>	<i>Charges de 2012 au titre des programmes (chiffres retraités)</i>	<i>Charges totales de 2012 (chiffres retraités)</i>
24.1 Services contractuels				
Services au titre de contrats avec des particuliers	6 440	6 614	5 556	5 736
Services au titre de contrats avec des entreprises	738	792	1 437	1 439
Charges des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	74	106	153	191
Total partiel	7 252	7 512	7 146	7 366
24.2 Dépenses de personnel				
Coûts salariaux	6 712	11 538	6 801	10 920
Prestations de retraite	1 226	2 127	1 215	1 951
Avantages postérieurs à l'emploi	1 004	2 042	602	1 025
Prestations liées aux engagements et affectations	786	1 181	683	880
Prestations liées aux congés	326	373	377	444
Autres avantages du personnel	523	979	532	837
Total partiel	10 577	18 240	10 210	16 057
24.3 Fournitures et consommables utilisés				
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures liées aux projets	202	221	152	228
Papeterie et autres fournitures de bureau	91	124	56	83
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	76	81	74	80
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	76	78	55	64
Matériel informatique et télématique	45	44	61	65
Autres consommables utilisés	32	35	83	93
Total partiel	522	583	481	613

	Charges de 2013 au titre des programmes ^a	Charges totales de 2013	Charges de 2012 au titre des programmes (chiffres retraités)	Charges totales de 2012 (chiffres retraités)
24.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	2 635	2 758	3 464	3 561
Formation et recrutement	1 185	1 285	1 335	1 417
Loyers, contrats de location, services de distribution	579	892	263	708
Remboursements	146	807	9	671
Communications	563	723	370	468
Sécurité	238	418	238	384
Services de spécialistes	377	377	352	373
Coût des services généraux de gestion	2 552 ^b	21	2 505	205
Contribution aux activités cofinancées des Nations Unies	102	176	104	168
Contribution à l'informatique et la télématique	87	158	86	140
Fret	16	20	58	63
Assurances/garanties	28	33	25	26
Dépenses de fonctionnement diverses	159	258	41	63
Total partiel	8 667	7 926	8 850	8 247
24.5 Dons et autres transferts				
Dons	24 680	24 680	16 834	16 834
Transferts	32	107	14	18
Total partiel	24 712	24 787	16 848	16 852
24.6 Autres charges				
Pertes de change	29	48	933	933
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	91	117	167	237
Charges diverses	112	146	258	302
Moins-values	–	473 ^c	-	-
Total partiel	232	784	1 358	1 472
24.7 Amortissements				
Amortissements	71	87	270	329
Total partiel	71	87	270	329

	<i>Charges de 2013 au titre des programmes^a</i>	<i>Charges totales de 2013</i>	<i>Charges de 2012 au titre des programmes (chiffres retraités)</i>	<i>Charges totales de 2012 (chiffres retraités)</i>
24.8 Frais financiers				
Frais bancaires	23	23	8	8
Total partiel	23	23	8	8
Total	52 056	59 942	45 171	50 944

^a Dont 50,056 millions de dollars au titre des programmes et les 7,886 millions restants pour l'efficacité de l'aide au développement et la gestion.

^b Sur ces 2,552 millions de dollars, un montant de 2,536 millions a été éliminé pour supprimer l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

^c Sur la moins-value de 0,473 millions de dollars, le FENU a comptabilisé 0,016 million dans l'état des résultats financiers pour les avances irrécouvrables consenties aux fonctionnaires (voir la note 11, Avances) et 0,457 million de dollars pour la dévaluation de certaines devises non convertibles qu'il détient (voir la note 8, Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Note 25

Instruments financiers et gestion du risque financier

Le FENU est exposé à toute une série de risques financiers, dont :

- Le risque de crédit : le risque de perte financière que pourrait subir le FENU si ses contreparties ne remplissaient pas leurs obligations contractuelles;
- Le risque de liquidité : le risque que le FENU n'ait pas suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations au moment où elles arrivent à échéance;
- Le risque de marché : le risque que le FENU subisse des pertes financières en raison de mouvements défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des valeurs dans lesquelles il a investi.

Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

- La sécurité : c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante.
- Des liquidités : c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements.
- Des revenus : c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Le Comité des placements du PNUD, composé de hauts responsables, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et veiller à ce que les décisions de placement soient conformes aux directives en vigueur. Le FENU

reçoit du PNUD un rapport mensuel détaillé sur les résultats des placements faisant état de la composition et du rendement du portefeuille de placements. Les bureaux du FENU examinent régulièrement ces rapports.

Le règlement financier et les règles de gestion financières applicables au FENU énoncent les normes applicables à toutes les opérations de l'entité dans le monde entier. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le PNUD et établissent les normes régissant le contrôle interne et la manière de rendre des comptes de l'organisme.

Aucun changement majeur n'a été apporté au dispositif de gestion du risque du FENU en 2013.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des actifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable 2013</i>	<i>2012 (après retraitement)</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		—	16 515	—	16 515	37 159
Placements	62 158	—	—	—	62 158	52 143
Créances : opérations sans contrepartie directe	—	—	3 698	—	3 698	—
Créances : opérations avec contrepartie directe	—	—	8 976	—	8 976	279
Avances	—	—	1 031	—	1 031	1 207
Prêts à des prestataires de services financiers	—	—	1 330	—	1 330	1 608
Total (actifs financiers)	62 158	—	31 450	—	93 608	92 396

La valeur comptable des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance tient compte de l'amortissement. Au 31 décembre 2013, la valeur marchande de ces titres excédait cette valeur de 0,015 million de dollars. La valeur comptable des prêts et créances représente une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2013, le FENU ne détenait pas d'actifs financiers relevant de la catégorie des actifs disponibles à la vente ou comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des passifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable 2013</i>	<i>2012 (après retraitement)</i>
Dettes et engagements	895	–	895	8 348
Autres éléments de passif	–	–	–	26
Total (passifs financiers)	895	–	895	8 374

Au 31 décembre 2013, le FENU n'avait aucun passif financier comptabilisé à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur comptable des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Analyse du risque de crédit du Fonds

Le FENU est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement l'encaisse et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers, les créances (transactions avec ou sans contrepartie), les avances et les prêts aux fournisseurs de services financiers.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions à l'échelon des bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes du FENU ou du PNUD ouverts à cet effet au siège du PNUD.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le volume des titres d'un même émetteur, qui doit de surcroît répondre à des critères de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient que la solvabilité des émetteurs soit vérifiée en permanence. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Le PNUD administre les activités relatives aux placements du FENU.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2013, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers de qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les conventions de notation de Standard and Poor's).

Concentration en fonction de la note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2013	AAA	AA+	AA-	A	Total
Instruments du marché monétaire	–	–	9 988	9 999	19 987
Obligations	29 867	5 065	–	7 239	42 171
Total	29 867	5 065	9 988	17 238	62 158

31 décembre 2012	AAA	AA+	AA à AA-	A	BB+ à BBB-	Total
Instruments du marché monétaire	9 989	–	–	–	–	9 989
Obligations	34 873	–	7 281	–	–	42 154
Total	44 862	–	7 281	–	–	52 143

Note : Les titres considérés comme des équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Pour atténuer le risque de crédit auquel le FENU est exposé au titre des opérations sans contrepartie directe, son règlement financier et ses règles de gestion financière disposent que, pour les autres ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds offerts par les donateurs. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur obligataire. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales ainsi que par des donateurs privés qui ne présentent pas un risque de crédit important.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités d'investissement.

Pour ce qui est des autres ressources, le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU prévoient que des dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds du donateur, ce qui réduit considérablement le risque financier encouru par l'organisation à l'égard des contributions à recevoir. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant la somme à recouvrer. Qui plus est, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales, y compris d'autres entités du système des Nations Unies, qui ne présentent pas un risque de crédit important.

Analyse du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité est le risque que le FENU ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes et les passifs cumulés, les remboursements aux donateurs et autres passifs, lorsqu'ils sont échus.

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de

l'organisation. Le FENU prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie (21 %) et des placements à court terme (66 %) suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	Pourcentage	31 décembre 2012	Pourcentage
Soldes de trésorerie	131	0	473	1
Équivalents de trésorerie	16 384	21	36 686	41
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	16 515	21	37 159	42
Placements à court terme	52 059	66	38 777	43
Placements à long terme	10 099	13	13 366	15
Total (placements à court et à long terme)	62 158	79	52 143	58
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	78 673	100	89 302	100

L'excédent de trésorerie du FENU est placé dans des instruments financiers à court terme très liquides, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nature des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Fonds du marché monétaire	6 385	21 690
Dépôts à terme	—	14 996
Instruments du marché monétaire	9 999	—
Mise en pension	—	—
Équivalents de trésorerie	16 384	36 686

Le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité puisqu'ils interdisent aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépense est révisée en permanence à mesure que les obligations sont contractées et que les dépenses sont engagées. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion du risque du FENU.

Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, y compris des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêts est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêts du marché applicables à :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

Le portefeuille de titres du Fonds est considéré comme étant détenu jusqu'à l'échéance, et n'est donc pas évalué au cours du marché. Comme la valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance n'est pas sujette aux fluctuations des taux d'intérêt, ainsi que le montre le tableau de la sensibilité aux taux d'intérêts ci-dessous, ces fluctuations n'auront aucun impact sur l'actif net ni sur l'excédent ou le déficit portés sur les états financiers.

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt

(En milliers de dollars des États-Unis)

Variation de la sensibilité	Impact sur les états financiers	
	Actif net	Excédent ou déficit
Augmentation de 100 points de base	—	—
Diminution de 50 points de base	—	—

Le FENU investit dans des créances à taux variable libellées en dollars des États-Unis, ce qui l'expose à des variations de ses flux de trésorerie. En effet, les flux de trésorerie provenant des intérêts créditeurs diminuent lorsque les taux d'intérêt baissent et, à l'inverse, augmentent quand les taux d'intérêt augmentent. Au 31 décembre 2013, le FENU ne détenait pas de valeurs à revenu fixe ou à taux variable.

Risque de change

Le FENU est exposé à des risques de change liés aux actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et aux passifs financiers qui doivent être réglés en devises.

Les contributions des donateurs au FENU sont principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis est immédiatement convertie en dollars au taux de change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2013, tous les placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis.

Les créances et les dettes accumulées ne posent pas de risque de change.

Comme le montre le tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du FENU sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars É.-U.	Autres monnaies	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 492	23	16 515	37 159
Placements	62 158	–	62 158	52 143
Créances : opérations sans contrepartie directe	3 698	–	3 698	–
Créances : opérations avec contrepartie directe	8 876	–	8 876	279
Avances versées	1 031	–	1 031	1 207
Prêts à des prestataires de services financiers	456	874	1 330	1 608
Total (actifs financiers)	92 711	897	93 608	92 396
Dettes et engagements	895	–	895	8 348
Autres passifs courants	–	–	–	26
Total (passifs financiers)	895	–	895	8 374

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FENU. Ces produits dérivés sont évalués au cours du marché, les fluctuations étant portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2012, le FENU n'avait pas de position ouverte sur des produits dérivés.

Autres risques de prix

Le FENU est exposé à des risques de prix résultant des fluctuations des prix des instruments financiers qui dépendent de facteurs autres que les fluctuations des taux d'intérêt ou de change. Les directives de gestion des placements étant prudentes, l'exposition aux autres risques de prix est limitée.

Note 26

Parties liées

a) Principaux dirigeants

La direction du FENU est constituée d'un groupe exécutif comprenant quatre membres : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les directeurs des deux domaines d'activité. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du FENU, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Niveau	Nombre de postes	Traitement et indemnité de postes	Autres prestations	Montant total de la rémunération	Congé annuel, prestations de rapatriement et assurance maladie après la cessation de service
Principaux dirigeants	4	883	176	1 060	149
Total	4	883	176	1 060	149

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations applicables, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés.

c) Avances

Au FENU, les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires de l'organisation peuvent s'en prévaloir, y compris les principaux dirigeants, pour les fins spécifiées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Le solde de 0,093 million de dollars au 31 décembre 2013 correspond aux avances de traitement accordées à trois des principaux dirigeants.

Note 27

Engagements et passifs éventuels

a) Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (après retraitement)
Immobilisations corporelles	12	139
Biens	21	2
Services	800	274
Total	833	415

Au 31 décembre 2013, les engagements du FENU afférents à l'achat de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 821 000 dollars, tandis que ceux concernant l'achat d'immobilisations corporelles s'élevaient à 12 200 dollars.

b) Obligations locatives, par durée

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (après retraitement)
Obligations locatives immobilières		
Moins d'un an	308	141
1 à 5 ans	1 234	599
Plus de 5 ans	—	—
Total	1 524	740

Les contrats de location du FENU sont habituellement d'une durée de 5 à 10 ans; cependant, certains permettent une résiliation anticipée avec un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévus correspondant à la durée minimale et à la durée contractuelle des baux de location.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (après retraitement)
Obligations au titre des contrats de location simple		
Moins d'un an	20	—
1 à 5 ans	3	40
Plus de 5 ans	—	—
Total	23	40

Le FENU a passé un contrat de location de trois photocopieurs pour une période de 36 mois allant du début de 2012 à la fin de 2014. Il s'agit d'un contrat de location simple car les risques et les avantages des biens loués ne sont pas intégralement transférés au Fonds. Le montant de l'engagement correspondant est de 1 652 dollars par mois, soit 19 824 dollars par an.

c) Passifs éventuels

À la date de la clôture des comptes, le FENU n'avait aucun actif ou passif éventuel.

Note 28**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Pour les présents états financiers, la date de clôture des comptes est le 31 décembre 2013. Entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée, il n'est survenu aucun événement, favorable ou défavorable, ayant eu une incidence sensible sur lesdits états.

Note 29**Informations supplémentaires****État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nom du fonds	Actif net au 1 ^{er} janvier 2013 (ouverture)	Produits	Ajustements comptabilisés directement à l'actif net (Charges) à la clôture	Actif net au 31 décembre 2013 (clôture)	
Belgique – Fonds de développement local pour la région d’Anseba (Érythrée)	473	3	–	–	476
Belgique – appui au développement communal et aux initiatives locales	–	1	–	–	1
Belgique – projet d’appui au développement local de la région de Mayahi	(1)	1	–	–	–
Belgique – projet d’appui au développement local de la région de N’guigmi	–	1	–	–	1
Belgique (Fonds belge pour la sécurité alimentaire) – Programme conjoint à Nara-Nioro	804	1 616	(666)	–	1 754
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Programme d’appui au développement économique local	970	1 077	(1 466)	–	581
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – projet d’appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	246	1 103	(584)	–	765
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	4 034	1 782	(3 025)	124	2 915
Canada (Agence canadienne de développement international) – appui à la gouvernance locale dans le département du Nord-Est en Haïti	128	–	(15)	–	113
Groupe consultatif d’assistance aux pauvres – Initiative conjointe pour la formation des donateurs	–	(1)	–	–	(1)
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti (Mali)	505	1	(183)	–	323
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – projet d’appui au développement communautaire en province de Byumba (Rwanda)	282	1	–	–	283
France – projet d’appui à la commune urbaine de Diffa (Niger)	137	1	–	–	138

Nom du fonds	Actif net au 1 ^{er} janvier 2013 (ouverture)	Produits	(Charges)	Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture	Actif net au 31 décembre 2013 (clôture)
France – projet d'appui à la décentralisation et au développement local (Mauritanie)	265	1	2	–	268
Japon – volet institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	120	1	–	–	121
Luxembourg – projet au Mali	27	–	(25)	–	2
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	193	1	–	–	194
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (agent administratif : PNUD) – Fonds du programme « Unis dans l'action » et programmes communs	1 599	9 647	(7 688)	248	3 806
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement, eau et assainissement	4	–	–	–	4
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement (Espagne)	15	–	–	–	15
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23	–	–	–	23
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – moyens de subsistance et sécurité alimentaire	2 246	1 945	(1 328)	–	2 863
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Année internationale du microcrédit (2005)	–	–	11	–	11
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies	–	(1)	2	–	1
Total	12 070	17 180	(14 965)	372	14 657